DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

_____

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

_____

SÉANCE DU

23 SEPTEMBRE 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

_____

OBJET

Adoption du règlement des études / Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 24 septembre 2026
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en Préfecture
le 24 septembre 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 septembre 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

E X T R A I T D U R E G I S T R E

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille vingt six, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES*, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE*, Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur PARINET, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

*Madame PEYRESAUBES quitte la salle au dossier 26 E 09
*Madame BOGE quitte la salle au dossier 26 E 09

Avaient donné procuration :

Madame PEYRESAUBES à Madame PEUGNET
Madame BOGE à Monsieur HAÏAT
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS

Secrétaire de séance :

Madame JAUFFRET

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260923-26-E-02-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

N° DE DOSSIER : 26 E 02

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT DES ETUDES / CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL CLAUDE-DEBUSSY

RAPPORTEUR : Madame PEYRESAUBES

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le règlement des études est un document qui définit un cadre inhérent aux différents parcours d'études proposés au sein d'un établissement d'enseignement artistique afin d'aider, soutenir et conduire l'élève à produire un travail de qualité en groupe et individuellement. Il définit également les modalités de l'évaluation, les procédures de délibération ainsi que la communication de l'information relative à leurs décisions.

La consultation du règlement des études est essentielle pour prendre connaissance des parcours d'études des élèves mais aussi pour comprendre ce que l'équipe pédagogique met en œuvre pour accompagner chacun dans l'acquisition des compétences pédago-artistiques requises. C'est un outil indispensable au bon fonctionnement d'un conservatoire.

Co-construit par l'ensemble de l'équipe pédagogique, les parents d'élèves, sous la responsabilité et l'arbitrage du Directeur de l'établissement, il a été pleinement repensé du fait de la création de nouveaux départements proposés au sein de la structure afin d'être le point support des études au profit des divers interlocuteurs liés par l'entité. Par ailleurs, le classement en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental impose qu'un tel outil pédagogique soit mis à jour en pleine adéquation avec ses évolutions. Il doit être à la disposition de toutes et tous.

Suite au Décret n° 2025-857 du 27 août 2025 relatif à la mise en place des diplômes Nationaux d'Études de Danse, de Musique et de Théâtre devant être appliqué pour la rentrée scolaire 2026/2027, le règlement des études du Conservatoire doit être actualisé afin d'intégrer les diverses modalités requises par celui-ci (changement du parcours des 3èmes cycles spécialisés dans toutes les spécialités proposées par les établissements classés, mutualisation des jurys de fin de parcours spécialisés avec mutualisation d'au moins deux structures d'enseignement artistique classés CRD ou CRR, nouvelle définition du Diplôme délivré en fin de 3ème cycle spécialisé...).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement des études du Conservatoire tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le nouveau règlement des études du Conservatoire tel qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CRD CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL CLAUDE-DEBUSSY

SAINT GERMAIN EN LAYE

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Juillet 2026

Table des matières

1. Préambule 5
2. Présentation des Départements et Disciplines enseignées 6
   - 2.1. Formation Musicale 6
   - 2.2. Département Pratiques Instrumentales 6
   - 2.3. Département Voix 6
   - 2.4. Département Jazz 7
   - 2.5. Département Art Dramatique 7
   - 2.6. Département Danse 7
   - 2.7. Création sonore / Musique Assistée par Ordinateur (MAO) 7
   - 2.8. L'Education Artistique et Culturelle (EAC) 8
   - 2.9. L'Orchestre à l'Ecole (OAE) 8
   - 2.10. Les Classes à Horaires Aménagés des Arts de la Scène (CHORAS) 8
   - 2.11. Les Conseils Pédagogiques 9
   - 2.12. Les Conseils d'Etablissement 9
3. Les Pratiques Collectives au « Cœur » du Projet d'Etablissement 10
   - 3.1. Enjeux et objectifs des pratiques collectives 10
   - 3.2. Les pratiques collectives vocales 11
   - 3.3. Les pratiques collectives instrumentales 13
   - 3.4. La pratique amateur théâtrale adultes 17
   - 3.5. Le cours de perfectionnement adultes en danse 18
4. Les projets au cœur de la pédagogie 19
   - 4.1. Les projets artistiques 19
   - 4.2. Transversalité et interdisciplinarité 19
   - 4.3. L'Ecole du Spectateur 19
5. Modalités d'inscriptions 20

5.1. Conditions d'inscription 20
5.2. Processus d'inscription directe 20
5.3. Processus d'inscription en classes CHORAS 21
6. Les différents parcours proposés au Conservatoire 22
6.1. Le parcours Eveil et Tremplin - Musique 22
6.1.1. Parcours « Eveil » 22
6.1.2. Parcours « Tremplin » 23
6.2. Les parcours en Formation Musicale 24
6.2.1. Parcours Formation Musicale Instruments 24
6.2.2. Parcours Formation Musicale Chant 31
6.2.3. Parcours Formation Musicale Jazz 32
6.3. Le parcours Instrumental 38
6.4. Le parcours Voix 43
6.5. Le parcours Jazz 49
6.6. Le parcours Théâtre 52
6.7. Le parcours Danse (Classique et Contemporain) 59
6.8. Le parcours personnalisé 64
6.9. Le parcours adapté (personnes en situations de handicaps) 64
6.9.1. Le référent handicap 65
6.9.2. Le protocole d'inscription en parcours adapté 65
6.9.3. Le parcours adapté au sein du parcours diplômant 65
6.9.4. L'évaluation 66
6.9.5. Le livret pédagogique du parcours adapté 66
6.9.6. Le parcours Handi-Danse pour les adultes 66
7. Le suivi des Etudes 67
7.1. Les conditions d'admission 68
7.1.1. L'admission 68
7.1.2. Les absences 68
7.1.3. La démission 69
7.1.4. La demande de congé 69
7.1.5. L'exclusion 69

7.1.6. Les sanctions applicables aux élèves 69
7.1.7. La location d'instrument 69
7.2. Le contrôle continu 70
7.2.1. L'engagement de l'élève 70
7.2.2. Les bulletins semestriels 70
7.2.3. Les évaluations intra-cycle 70
7.3. Les examens.....70
7.3.1. Les modalités d'organisation 70
7.3.2. Évaluations et validations 71

1. Préambule

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) « Claude-DEBUSSY » de Saint-Germain-en-Laye est un établissement classé d'enseignement artistique, proposant les spécialités Musique, Théâtre et Danse. Il est un lieu de vie ouvert à toutes et tous où l'on peut apprendre, écouter, pratiquer et partager. Grâce à une pédagogie axée sur les pratiques collectives et individuelles, les enseignements proposés au sein de cette entité s'adaptent à la diversité des élèves, favorisent le développement et l'acquisition d'autonomie de chacune et chacun, et permettent d'accompagner les élèves jusqu'à la voie de la professionnalisation.

S'inscrivant dans une démarche de développement culturel et d'épanouissement artistique, en participant à la vie culturelle locale et en nouant des partenariats avec diverses structures du territoire, le Conservatoire s'affirme ainsi comme un pôle source et ressource déterminant.

Le Règlement des Études du Conservatoire est co-construit par l'ensemble de l'équipe pédagogique, les parents d'élèves, sous la responsabilité et l'arbitrage de la direction. Ce règlement fixe les modalités de fonctionnement du Conservatoire, en complément du Projet d'Établissement. Il présente les divers parcours proposés au sein de l'entité, définit le contenu de l'enseignement artistique et l'organisation des évaluations.

Il est à la disposition de toute personne souhaitant le consulter.

2. Présentation des Départements et Disciplines enseignées

2.1. Formation Musicale

La Formation Musicale (FM) est en lien permanent avec les cours instrumentaux et vocaux ainsi qu'avec les pratiques collectives, afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et l'autonomie nécessaires à leur pratique. C'est un élément indispensable à leur développement musical et artistique. Ce support théorique est la base de l'apprentissage de toute pratique instrumentale ou vocale, sans laquelle il est impossible de s'approprier un texte musical.

Ainsi le suivi d'un cursus en FM accompagne obligatoirement toute inscription en cursus instrument, voix ou jazz.

> Formation musicale instrument (dont les cours d'éveil)
> Écriture, analyse, histoire, lead et mélodie
> Formation musicale voix
> Formation musicale jazz

2.2. Département Pratiques Instrumentales

> Cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse)
> Vents (flûte traversière, hautbois, clarinette et clarinette basse, basson, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba)
> Instruments polyphoniques (piano classique, guitare classique, harpe, percussions)
> Les ensembles et pratiques collectives (musique de chambre, orchestres, ensemble de percussions du monde, direction d'orchestre).

2.3. Département Voix

> Pré-maîtrise et Maîtrise
> Chant lyrique
> Les ensembles et pratiques collectives (atelier lyrique, ensemble vocal)

2.4. Département Jazz

Le département Jazz est accessible à partir du 2e cycle. Il est également ouvert, du fait de sa spécificité, aux projets transversaux et aux expériences collaboratives avec les disciplines musicales dites « classiques ».

> Disciplines instrumentales (piano jazz, contrebasse jazz, guitare basse, guitare jazz, batterie jazz)
> Les ensembles et pratiques collectives (Big Band, Ateliers Jazz, Ateliers d'Improvisation)

2.5. Département Art Dramatique

> Pratique théâtrale diplômante (de l'initiation au cycle spécialisé)"
> La Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)
> La pratique amateur théâtrale adultes

2.6. Département Danse

> Danse classique (intégrant les cours d'éveil et d'initiation)
> Danse contemporaine (intégrant les cours d'éveil et d'initiation)
> Le cours de perfectionnement adultes

2.7. Création sonore / Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

La Musique Assistée par Ordinateur regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique au service de la création sonore, dès que l'on a recours à l'ordinateur dans son processus de composition (que ce soit pour écrire, enregistrer ou éditer un son).

Cette spécialité est proposée, comme discipline principale, en hors temps scolaire ou en classe CHORAS.

Elle est également intégrée à certains parcours musicaux, en discipline optionnelle ou en discipline obligatoire (se reporter aux descriptifs des cycles concernés).

2.8. L'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Le Conservatoire développe un partenariat spécifique avec l'Education Nationale en proposant différentes interventions artistiques en milieu scolaire, au sein des établissements de Saint-Germain-en-Laye. Cette action est mise en œuvre avec un enseignant spécialisé, titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), en transversalité avec l'équipe pédagogique du Conservatoire.

2.9. L'Orchestre à l'Ecole (OAE)

En 2024 a été conçu, à Saint-Germain-en-Laye, un projet rassemblant l'Association Orchestre à l'École, le CRD Claude-Debussy et l'École Élémentaire des Sources, pour la création d'un orchestre sous la conduite partagée des enseignants du Conservatoire et de l'institutrice. Les enseignements musicaux et les pratiques collectives sont évolutifs et co-construits avec l'ensemble des partenaires du projet.

A Saint-Germain-en-Laye, les élèves concernés par ce dispositif y sont intégrés pour une durée de 3 ans, du CE2 au CM2.

2.10. Les Classes à Horaires Aménagés des Arts de la Scène (CHORAS)

Les Classes à horaires aménagés en musique, danse et théâtre sont organisées en partenariat avec le Collège Claude-Debussy, sous l'égide de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, et sous la dénomination « Classes à Horaires Aménagés des Arts de la Scène (CHORAS) ».

Ces classes permettent à des élèves particulièrement motivés et impliqués de suivre conjointement les enseignements artistiques dispensés par le Conservatoire et par le Collège, dans un cadre organisationnel privilégié, de bénéficier de plannings adaptés et d'enrichissements pédagogiques spécifiques, et enfin de faire l'objet d'un suivi éducatif conjoint. Ils participent en outre à des restitutions publiques dédiées, conduites en partenariat par les deux établissements.

Les disciplines artistiques disponibles en classes CHORAS au Conservatoire comprennent :

- Le théâtre : 2 heures hebdomadaires,
- La danse (classique et contemporaine) : de 5h30 à 7h15, selon le niveau (quatre cours : danse classique et danse contemporaine, dont une dominante ; un cours d'histoire de la danse en 3e),
- La Maîtrise : de 5h15 à 5h45, selon le niveau de formation musicale (deux séances collectives d'ensemble vocal, un cours de technique vocale par deux élèves, un cours de formation musicale, un cours d'histoire de la musique),

- La création sonore et musicale (MAO : musique assistée par ordinateur) : de 2h45 à 3h45, selon le niveau de formation musicale (un cours de MAO, un cours de formation musicale, un cours d'histoire de la musique),

- La pratique instrumentale : de 4h15 à 5h45, selon le niveau (un cours individuel d'instrument, un cours de formation musicale, un cours d'histoire de la musique, des pratiques collectives selon les instruments).

Certaines disciplines peuvent nécessiter l'acquisition d'un niveau préalable avant l'entrée en classe CHORAS 6e (par exemple en danse ou en pratique instrumentale).

2.11. Les Conseils Pédagogiques

Le Conseil Pédagogique est une instance de concertation pédagogique qui permet la coordination des enseignements et des activités artistiques de l'entité concernée.

Au sein du Conservatoire, le Conseil Pédagogique est constitué de parents d'élèves membres de l'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire), des coordinateurs pédagogiques et référents (professeurs volontaires) de l'établissement, ainsi que de la direction du Conservatoire.

Il se réunit deux fois par année scolaire, au 1er et au 2nd semestre.

2.12. Les Conseils d'Etablissement

Le Conseil d'établissement est l'instance de concertation institutionnelle du Conservatoire, présidée par l'élu à la culture de la ville. Instance de consultation, de dialogue et de proposition, il joue un rôle essentiel : il se prononce sur les textes cadres et le projet d'établissement, il soutient et suit l'action et les initiatives de l'établissement, tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan.

Il est composé de l'élu à la culture de la ville (président du Conseil d'établissement), l'élu à l'éducation, l'élu aux Ressources Humaines, 3 conseillers municipaux, la Direction des Affaires Culturelles (DAC), la direction du Conservatoire ; les 3 professeurs coordinateurs pédagogiques du Conservatoire, la direction du Collège Debussy, la direction de la Clef, des parents représentants des élèves élus ainsi que de 3 élèves représentant chacun une spécialité Musique, Danse et Théâtre.

Il se réunit deux fois par an et ses séances font l'objet de comptes rendus diffusés à l'ensemble de ses membres.

3. Les Pratiques Collectives au « Cœur » du Projet d'Etablissement

3.1. Enjeux et objectifs des pratiques collectives

Au Conservatoire, la proposition riche et diversifiée des pratiques collectives offre des configurations d'ensembles à géométrie variable qui permettent à l'élève d'aborder des répertoires variés et participant à son ouverture esthétique, stylistique, musicale et culturelle.

Ainsi, au cours de son parcours, l'élève pourra chaque année choisir une ou plusieurs pratiques collectives afin d'enrichir et diversifier ses compétences musicales, sous réserve des conditions d'admission et de l'avis consultatif de son professeur de pratique individuelle.

Certaines pratiques collectives ne sont accessibles que dans le cadre d'un parcours (ex : la Maîtrise, l'Atelier lyrique, …).

D'autres peuvent l'être aussi bien dans le cadre d'un parcours que dans celui d'une pratique collective amateur encadrée (ex : les Orchestres, le Big Band, …). Les pratiques collectives proposées au Conservatoire, perméables et complémentaires les unes avec les autres, permettent à l'élève de bénéficier tout au long de son parcours d'un cheminement pertinent, en fonction des choix esthétiques qu'il souhaite développer.Elles sont l'élément indispensable à la culture et à la pratique musicale des élèves. Elles donnent pleinement leur sens aux apprentissages.

Chaque élève est donc tenu de participer à une pratique collective obligatoire correspondant à son niveau.

En outre, il devra être présent à toutes les manifestations inhérentes à ces pratiques. La réussite de la prestation collective, en musique, théâtre ou danse étant liée à la présence de tous, aucune absence (sans justification) ne sera tolérée aux cours, répétitions et concerts.

3.2. Les pratiques collectives vocales

La Pré-Maîtrise	
Objectifs	• Découverte d'une pratique vocale collective, mise en relation du geste vocal et corporel, apprentissage de la dynamique collective du chanter ensemble • Mobilisation du corps pour un plein épanouissement vocal • Exercice de la mémoire, de l'attention et de la concentration • Apprentissage de l'écoute de l'autre • Enrichissement de la capacité d'expression scénique et d'interprétation • Développement de la confiance en soi
Contenu	• Travail de la voix de l'enfant, de la posture, de l'interprétation des chants au sein du collectif • Découverte et apprentissage d'un répertoire adapté à une ou plusieurs voix égales
Admission	• Pour les enfants de 7 à 11 ans • Admission sur simple candidature, sans test préalable
Fréquence et durée	• **1h** hebdomadaire de cours collectif • Cours en cursus de FM selon le niveau individuel

La Maîtrise	
Objectifs	• Développement d'une autonomie vocale (mélodique, rythmique et harmonique) • Développement de la capacité à tenir une mélodie au sein d'une polyphonie • Consolidation du geste vocal et de sa coordination corporelle • Poursuite du développement des compétences liées à la mémoire, l'attention, la concentration, l'écoute de soi et de l'autre • Poursuite du développement d'une dynamique collective, du chanter ensemble • Renforcement de la capacité d'expression et de théâtralité, rapport à la scène et à l'espace
Contenu	• Découverte et apprentissage d'un répertoire d'esthétiques et de styles variés, de plus en plus complexes, à 3 ou 4 voix mixtes (si voix de garçons muées) • Travail d'interprétation du répertoire au sein d'un collectif
Admission	• Pour les adolescents de 12 à 15 ans (en hors temps scolaire ou en classe CHORAS Maîtrise). Possibilité d'intégrer la maîtrise à 11 ans selon avis du professeur) • Pour les élèves en hors-temps scolaire : test et entretien • Pour les élèves en classes à horaires aménagés CHORAS : procédure spécifique mise en œuvre conjointement avec le Collège Claude-Debussy

Fréquence et durée	• **2x 1h30** hebdomadaire de pratique collective • Technique vocale (intonation, résonance, articulation…) par deux ou trois élèves, sur un cours de 45 min • Cours en cursus de FM selon le niveau individuel

L'Atelier lyrique	
Objectifs	• L'Atelier lyrique vise à apporter aux jeunes chanteurs les nécessaires outils dans le cadre d'une formation spécifique à l'art lyrique, en complémentarité de celle reçue en cours de chant. • Il comprend également un objectif de transversalité, dans la définition des contenus et des projets, avec les autres disciplines enseignées au Conservatoire.
Contenu	• Il s'agit de sensibiliser les élèves aux techniques complémentaires inhérentes à leur parcours artistique : premier contact du chanteur avec le travail d'acteur, travail du « personnage » et des scènes d'ensembles, contraintes techniques sur le plateau, positions et postures, valorisation de l'acte vocal, travail corporel en lien avec la technique vocale, improvisation théâtrale. Ces apprentissages favorisent et génèrent un travail collectif.
Admission	• Atelier obligatoire pour tous les élèves de la classe de chant à partir du 2e cycle • Accès possible pour les candidats extérieurs, en parcours personnalisé, sur audition et entretien
Fréquence et durée	• **1h30** hebdomadaire

L'Ensemble vocal	
Objectifs	• Une recherche permanente du « collectif » et du timbre sonore du chœur à travers des exercices vocaux basés sur l'émission du son collectif, de la technique vocale, de l'écoute du chœur dans l'espace, des équilibres, selon les différentes esthétiques et styles abordés
Contenu	• Apprentissage d'un répertoire varié, construit sur une pédagogie de projets à travers un répertoire à 4 voix mixtes • Autonomie vocale (intonation, précision rythmique, mélodique et harmonique…) au service du collectif et d'une interprétation juste des répertoires et esthétiques abordés • Travail axé autour de la voix en mouvement, de la mise en scène et de l'interprétation au service des œuvres du répertoire
Admission	• Accessible, sur audition et entretien, à partir de 15 ans • Ouvert également à la seule pratique collective
Fréquence et durée	• **1h30** hebdomadaire

Le Chœur amateur	
Objectifs	• Aborder une pratique chorale amateur de qualité, construite sur une pédagogie de projets et soucieuse de l'inclusion de tous les profils de chanteurs, en âges et en expériences • Faire vivre un collectif vocal dynamique et chaleureux, en valorisant son travail par de fréquentes opportunités de restitutions et de partage avec le public, au Conservatoire, hors-les-murs et dans la Ville de Saint-Germain-en-Laye
Contenu	• Apprentissage et pratique d'un répertoire riche et varié, d'esthétiques et d'époques diverses, savant ou populaire, en chœur à plusieurs voix mixtes • Apprentissage des fondamentaux collectifs de la pratique chorale, en termes d'intonation, de précision rythmique, mélodique et harmonique
Admission	• Accessible, sur test vocal et rencontre avec le professeur, à partir de 16 ans • Ouvert également à la seule pratique collective
Fréquence et durée	• **1h30** hebdomadaire

3.3. Les pratiques collectives instrumentales

La Musique de Chambre	
Objectifs	• La pratique en petits ensembles nourrit le plaisir du jeu collectif, le sens de l'écoute et participe au développement socio-cognitif.
Contenu	• Découverte de répertoires aux esthétiques, styles et époques variés, • Apprentissage des techniques de jeu par le collectif (départs, arrêts, nuances, prise de tempo, interprétation…), • Apprentissage de la scène.
Admission	• Ce cours s'adresse aux élèves d'instruments non amplifiés à partir du 1C3, • Ouverte à la pratique amateur hors cursus à partir de 18 ans (parcours personnalisé) ainsi qu'à la seule pratique collective.
Fréquence et durée	• <u>Cycle 1 :</u> ▪ Pratique collective proposée à partir de 1C3, par sessions composées de cours de 30 min. • <u>Cycle 2 :</u> ▪ Pratique collective proposée par sessions composées de cours de 45 min. • <u>Cycles 3 amateur et spécialisé :</u> ▪ Pratique collective proposée par sessions composées de cours de 60 min.

Les Orchestres	
Objectifs	● Développer un jeu fondé sur la création, l'écoute, le plaisir de jouer ensemble et le développement de la technique instrumentale au service du collectif ● Ouverture vers les autres, sens des responsabilités, curiosité
Contenu	● Interprétation d'un répertoire choisi en fonction de l'effectif et de *l'instrumentarium* des orchestres
Admission	● Pratique collective intégrée au parcours instrumental classique, ● Ouverture à la pratique amateur hors cursus à partir de 18 ans (parcours personnalisé) ainsi qu'à la seule pratique collective
Fréquence et durée	● <u>Orchestre Arco (cordes)</u> ▪ Du 1C4 au 2C2 ▪ **1h hebdomadaire** ● <u>Harmonie Junior (vents)</u> ▪ Du 1C4 au 2C2 ▪ **1h hebdomadaire** ● <u>Orchestre Symphonique du Conservatoire (OSC)</u> ▪ A partir du 2C3 ▪ L'OSC fonctionne en sessions de projets d'une durée d'une semaine environ, comprenant répétitions et concerts, autour d'un programme spécifique. Les sessions mobilisent alternativement, tout au long de l'année, l'orchestre à cordes, la grande harmonie et l'orchestre symphonique.

Atelier de Percussions du Monde	
Objectifs	● Découverte des percussions du Monde essentiellement axée sur une approche rythmique, le ressenti par le mouvement, le balancement musical, le jeu en ensemble, la transmission orale
Contenu	● Apprentissages de motifs rythmiques, jeu en ensemble
Admission	● Ouvert à tous
Fréquence et durée	● **1h** hebdomadaire

Initiation à la Direction d'Orchestre	
Objectifs	• Construction du geste et de l'écoute • Développement des compétences de gestion de répétition • Initiation à la pédagogie de groupe
Contenu	• Travail à la table et en situation réelle avec l'orchestre • Présence aux répétitions et concerts de l'OSC • Mise en situation de direction • Analyse du geste par la vidéo • Analyse spécifique de la partition
Admission	• Test et entretien préalable avec l'enseignant • La discipline est accessible aussi bien dans le cadre des parcours que dans celui des inscriptions en pratiques collectives seules.
Fréquence, durée et effectifs	• 1 cours de **3h** avant chaque session ; participation active des élèves aux répétitions et concerts • 2 ans (niveau 1 ; niveau 2) • Effectifs selon inscriptions
Evaluation	• Contrôle continu • Observation en répétition et concert

Les Ateliers Jazz	
Objectifs	• Découverte du répertoire jazz et des styles d'interprétation • Apprentissage du jeu de groupe, improvisation • Mise en place d'un répertoire et représentation(s) publique(s)
Contenu	• Pratique du répertoire jazz, classique (« standards », blues) à contemporain • Travail de précision et de cohésion de la section rythmique (exercices, rythmes écrits, transmis oralement, improvisés) • Construction d'un solo, travail de phrasé • Expérimentation des différents rôles (soliste, accompagnateur) d'un même musicien, interactions au sein d'un ensemble • Improvisation en transmission orale et à partir de grilles
Admission	• A partir du 2C1 : ouvert à tous les élèves du parcours Jazz jusqu'au 3e cycle spécialisé • Atelier ouvert à la pratique amateur hors cursus à partir de 18 ans (parcours personnalisé) ainsi qu'à la seule pratique collective
Fréquence, durée et effectifs	• **1h30** hebdomadaire • Effectifs selon inscriptions

Les Ateliers d'Improvisation	
Objectifs	• Découverte et pratique des mécanismes engagés dans l'improvisation, à destination d'élèves issus des départements Jazz ou Classique • Pratique du jeu de groupe, improvisations collectives et en solo • Préparation de différentes situations de jeu présentables en public
Contenu	• Pratique d'une musique transversale, non idiomatique ou ancrée dans un style prédéfini • Improvisation libre ou semi-dirigée (contraintes, consignes) • Recherche sonore
Admission	• A partir du 2C1 jusqu'au 3e cycle spécialisé • Atelier ouvert à la pratique amateur hors cursus à partir de 18 ans (parcours personnalisé) ainsi qu'à la seule pratique collective
Fréquence, durée et effectifs	• **1h** hebdomadaire • Effectifs selon inscriptions

Le Big Band	
Objectifs	• Découverte des différents courants, styles, époques du jazz • Apprentissage du jeu en grand orchestre • Mise en place d'un répertoire et représentation(s) publique(s)
Contenu	• Lecture et interprétation d'arrangements • Travail de mise en place de la section rythmique • Improvisation sur les grilles
Admission	• A partir du 2C1 : ouvert aux élèves issus des départements Jazz et Classique • Atelier ouvert à la pratique amateur hors cursus à partir de 18 ans (parcours personnalisé) ainsi qu'à la seule pratique collective
Fréquence, durée et effectifs	• **2h** hebdomadaires • Effectifs selon inscriptions

3.4. La pratique amateur théâtrale adultes

Cette pratique amateur est proposée à des élèves qui souhaitent découvrir et pratiquer l'art dramatique, le jeu du comédien et se familiariser avec les enjeux de la représentation.

La pratique amateur théâtrale adultes	
Conditions d'intégration	• A partir de 17 ans
Admission	• Pas de prérequis
Durée de cours hebdomadaire	• **2h**
Effectifs	• 18 élèves maximum
Objectifs	• Affiner sa disponibilité corporelle et vocale au profit d'un projet collectif • Renforcer son plaisir de jouer et sa présence scénique en précisant l'écoute, l'adresse, la compréhension des leviers de jeu • Nourrir sa curiosité pour des écritures et des esthétiques variées • Créer un spectacle et/ou des petites formes sous la direction des professeurs et les présenter au public
Évaluation	• Restitutions publiques
Infos complémentaires	• Inscription en fonction des places disponibles

3.5. Le cours de perfectionnement adultes en danse

Les cours de perfectionnement pour adultes en danse sont proposés à des élèves adultes disposant d'une expérience en danse conséquente.

Le cours de perfectionnement adultes en danse	
Conditions d'admission	• Pour les élèves internes : accès par validation du CEC • Pour les candidats externes : présentation d'un niveau équivalent à un CEC et test d'admission
Âge	• A partir de 17 ans révolus, au 31 décembre de l'année d'intégration
Durée de cours hebdomadaire	• **1h45 à 3h30** ▪ 1 cours d'1h45 dans une discipline ▪ OU 2*1h45 par semaine (un cours en classique et un cours en contemporain)
Objectifs et contenus	• Maîtrise d'une technique approfondie et consolidée dans la(les) discipline(s) • Perfectionnement de l'interprétation • Maîtrise de la création et de l'improvisation • Enrichissement d'une culture chorégraphique solide • Implication dans les projets chorégraphiques de groupe
Effectif	• 18 élèves maximum par cours
Durée	• Le renouvellement annuel de la pratique est accordé sur avis du professeur et selon les places disponibles.

4. Les projets au cœur de la pédagogie

4.1. Les projets artistiques

Les nombreux projets artistiques menés au sein du Conservatoire nourrissent une pédagogie vivante et attractive, stimulant le plaisir du partage collectif ainsi que l'exigence, l'épanouissement et l'engagement personnel. Toutes ces activités font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique. La présence des élèves à ces manifestations est obligatoire, sauf cas de force majeure.

Une absence à une prestation en public est considérée comme une absence à un cours.

4.2. Transversalité et interdisciplinarité

Le Conservatoire s'inscrit dans une dynamique collective et expérimente toutes formes de collaborations et de transversalités entre les disciplines.

Il initie et soutient toutes les démarches créatives en privilégiant la mutualisation des moyens et la diversité des espaces proposés. Pour concevoir et mettre en œuvre leurs projets, les équipes pédagogiques sont ainsi invitées à puiser au cœur de toutes les disciplines enseignées.

4.3. L'Ecole du Spectateur

Assister à des concerts et spectacles constitue une part incontournable de la formation des musiciens, danseurs et comédiens.

Prendre la place du spectateur, c'est s'immerger autrement dans une œuvre, observer le travail des professionnels, cultiver son écoute, son regard, son esprit critique de spectateur éclairé de demain, curieux et ouvert.

C'est aussi se familiariser, en tant que futur professionnel comme en tant qu'amateur, avec les spécificités de la prestation devant tous les publics, aussi divers soient-ils.

Au sein de chaque cycle et de chaque discipline, le Conservatoire définit les modalités de mise en œuvre de cette obligation (2 à 3 spectacles au minimum, par année scolaire, sont recommandés).

5. Modalités d'inscriptions

5.1. Conditions d'inscription

Le Conservatoire est ouvert à toute personne souhaitant entreprendre, poursuivre ou reprendre des études artistiques. Toutefois, dans chaque discipline, un âge minimum est requis, qu'il s'agisse de la musique, de la danse ou du théâtre (se reporter aux dispositions de chaque cursus).

Les adultes (à partir de 18 ans) sont acceptés dans les pratiques collectives, selon le niveau, et peuvent être admis en parcours personnalisé, en fonction des places disponibles, la priorité étant toutefois donnée aux élèves des parcours.

Tout élève s'inscrivant ou se réinscrivant au Conservatoire doit prendre connaissance de la grille des tarifs appliquée (droits d'inscription et frais de dossier), votée chaque année en Conseil Municipal par les élus de Saint-Germain-en-Laye.

5.2. Processus d'inscription directe

A - Réinscriptions

Les réinscriptions sont ouvertes aux anciens élèves (inscrits l'année scolaire précédente ou ayant bénéficié d'un an de congé). Ceux-ci doivent déposer en ligne leur dossier dans les délais demandés.

B - Nouvelles inscriptions

Les demandes d'admission se font en quatre étapes :

1. Les familles se connectent ou créent un nouveau compte sur l'extranet du Conservatoire,
2. Les familles remplissent en ligne une préinscription sur l'extranet du Conservatoire, en choisissant une ou plusieurs discipline(s),
3. Pour les anciens élèves réintégrant le conservatoire, le formulaire ne doit pas être rempli pour ne pas créer de dossier doublon. Merci de contacter l'administration pour désarchiver votre compte extranet
4. Les familles déposent sur l'extranet les documents à fournir. Toute demande d'admission ne comportant pas l'ensemble des pièces indiquées ne pourra être prise en considération,
5. Les candidats à l'inscription passent les tests d'admission et de motivation demandés. Les nouvelles inscriptions dépendent du nombre de places disponibles dans chaque discipline.

5.3. Processus d'inscription en classes CHORAS

La procédure d'inscription en classes CHORAS se déroule selon les étapes suivantes :

1. Un dossier pour la partie scolarité générale est à retirer auprès de la direction de l'école et à rapporter au collège Claude-Debussy lors de la demande d'inscription en 6e (ces informations sont publiées sur le site internet du Collège). Une demande de dérogation à la carte scolaire est à demander obligatoirement auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 78) pour tous les candidats en horaires aménagés, y compris pour les élèves sectorisés au Collège Claude-Debussy par le téléservice.

2. Un second dossier spécifique de demande d'admission au CRD en cursus à horaires aménagés est à compléter et à renvoyer par mail ou par courrier au Conservatoire, selon le calendrier de la procédure fixé chaque année dans le livret des classes CHORAS édité par le CRD.

3. Une audition des élèves extérieurs au Conservatoire (avec les professeurs des disciplines concernées) et des entretiens de motivation pour tous les candidats (avec la direction du Conservatoire et la direction du Collège) ont lieu au CRD en mars-avril (se reporter au livret des classes CHORAS, édité par le CRD). Ces auditions et entretiens ont pour objet d'évaluer la motivation et, dans certaines disciplines, le niveau des élèves. Le Collège et le Conservatoire transmettent ensuite, en concertation, la liste des admissibles à la DSDEN 78.

4. Une commission départementale académique se réunit à la DSDEN 78 au printemps et établit la liste définitive des élèves admis en horaires aménagés dans le Département. Elle en avertit les familles, par courrier ou par l'école, au mois de juin.
   Aucun résultat d'admission n'est communiqué par le Collège ou par le Conservatoire.

Les élèves retenus doivent alors confirmer leur choix d'intégrer définitivement le cursus CHORAS au sein du Conservatoire afin que leur inscription puisse être finalisée. Celui-ci devra s'acquitter du paiement des droits d'inscription spécifiques des classes CHORAS.

6. Les différents parcours proposés au Conservatoire

6.1. Le parcours Eveil et Tremplin - Musique

6.1.1. Parcours « Eveil »

PARCOURS EVEIL	
Durée et fréquences cours	• **45 min**. de cours collectif hebdomadaire, • Groupe de 10 élèves maximum, à partir de l'âge de 4 ans révolus,
Durée du parcours	• 2 ans, Eveil 1 : avoir 4 ans révolus au 31 décembre de l'année de l'inscription Eveil 2 : avoir 5 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription
Objectifs	• Ouvrir, affiner les perceptions, • Partager la musique, • Développer par une approche ludique, la curiosité, l'écoute, la compréhension et la coordination, l'invention et la restitution, • Privilégier les activités sensorielles, vocales et corporelles.
Contenus	• Ateliers d'éveil musical et corporel, • Éducation à l'écoute, • Apprentissage d'un vocabulaire sur les sons, les rythmes, • Pratique collective du chant, percussions corporelles, jeu sur les instruments, • Expression artistique (création).

6.1.2. Parcours « Tremplin »

Il est aujourd'hui admis que la découverte artistique, sous toutes ses formes, constitue un élément précieux de la formation de l'enfant. Toutefois, à ce stade initial de l'apprentissage, et sauf quelques cas particuliers, les désirs d'orientations restent encore à préciser.

Aussi, le temps de ce parcours Tremplin sera mis à profit pour favoriser l'éveil des sens et la curiosité de chacun, tout en bénéficiant d'une présentation des disciplines proposées au Conservatoire

<table>
<tr><th colspan="2">PARCOURS TREMPLIN</th></tr>
<tr><td colspan="2"><u>1 an</u>

▪ Dès l'âge de 6 ans
▪ 45 ' hebdomadaires d'initiation FM obligatoire sur l'année scolaire
▪ + ADI et/ou ADC</td></tr>
<tr><td>ADI

(Atelier Découverte Instrumentale)</td><td>ADC

(Atelier Découverte du Chant)</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>1er et 2e trimestres :</u>

de septembre à avril (suivant un calendrier précis), en alternance</td></tr>
<tr><td>▪ Découverte d'un minimum de 3 instruments, sur une liste proposée au cours de l'année

▪ 30 min. en groupe de 3 élèves au maximum</td><td>▪ 30 min. en groupe de 5 élèves au maximum

▪ Les élèves sont sensibilisés au chant choral par le biais de jeux vocaux, par l'apprentissage oral de courtes pièces vocales adaptées</td></tr>
<tr><td colspan="2">Atelier découverte « arts de la scène »

<u>3e trimestre</u>

▪ 45 min. d'atelier « arts de la scène » avec les professeurs de la Maîtrise et des classes instrumentales, en ayant pour objectif de préparer une restitution publique intégrant tous les élèves des ateliers de découverte</td></tr>
</table>

6.2. Les parcours en Formation Musicale

6.2.1. Parcours Formation Musicale Instruments

1ER CYCLE FM Instruments	
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Durée des cours hebdomadaires	• 1C1 au 1C4 ▪ 1h FM par semaine dont pratique chorale dans le cadre du cours ▪ Et des rendez-vous de chant choral FM collectifs mensuels
Objectifs	**Lecture de notes et de rythmes :** • Lecture verticale et horizontale en clé de Sol et Fa • Lecture relative : seconde, tierce, accord parfait à l'état fondamental • Lecture rythmique sur notes et onomatopées : mesures 2/4 ; 3/4 ; 4/4 ou C et Mesures 6/8 ; 9/8 ; 2/2 ; 12/8 ; 3/8 • Sensibilisation des élèves à la battue de mesure, tout au long de l'année • Polyrythmie en autonomie préparée **Relevé mélodique et écoute :** • Oreille intérieure et mémorisation • Relevé écrit, intervalles : 2nde m/M ; 3ce m/M ; 4te J ; 5te J et 8e J • Initiation à l'oreille harmonique • Écoute analytique : tempo, nuances, caractères, reconnaissance instrumentale, mémorisation rythmique et mélodique **Sensoriel :** • Temps fort / temps faible • Accord parfait et reconnaissance des modes Majeur et mineur • Notion sur les cadences parfaites et demi-cadences • Chant intérieur sous forme de mémo • Travail d'intonation sur tous les intervalles simples **Pratique vocale :** • Chant en Do, Sol et Fa Majeur • Mouvement conjoint, tous les intervalles + accord parfait • Mémorisation d'une phrase (sous forme d'intonation, de gamme …) **Théorie et analyse :** • Mode Majeur : construction d'une gamme • Accord parfait mineur et Majeur, à l'état fondamental

	• Note sensible • Mode mineur • Enharmonies • Notes Tonales et Notes Modales • Demi-tons diatoniques et chromatiques • Tonalité Majeure et mineure • Termes italiens • Capacité de créer un texte musical dans une tonalité imposée avec des éléments donnés
Evaluation et examen	• Contrôle continu dont restitution de chant choral • Bulletins semestriels • Evaluations intra-cycle • Examen de fin de cycle : - Épreuve orale : passage individuel de **15** minutes, mise en loge incluse, - Épreuve écrite : **1h**

2e CYCLE FM Instruments	
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Durée des cours hebdomadaires	• 2C1 à 2C4 ▪ 1h15 de Formation Musicale • 2C4 ▪ Plus 45 min. d'écriture (initiation)
Objectifs	**Lecture de notes et de rythmes :** • Lecture verticale et horizontale, clé d'ut 3 et ut 4, clé de sol, clé de fa • Lectures rythmiques 5/4 ; 7/4 • Polyrythmie frappée et chantée **Relevé mélodique et écoute :** • Tous les intervalles • Reconnaissance des accords parfaits Majeurs, mineurs et de 7e de dominante à l'état fondamental et renversement, et de l'accord de 7e diminuée à l'état fondamental • Prise de basse à chiffrer sur 5 6 5/4 et l'accord de 7e de dominante et renversements • Relevé écrit à 2 voix simultanées **Sensoriel :** • Travail sur la pulsation dans différents tempi • Notes étrangères et ornementations • Polyrythmie • Mémorisation rythmique et mélodique • Travail sur tous les intervalles

	Pratique vocale : • Clé de sol et clé de fa, clé d'ut3, clé d'ut 4 • Battue de mesure • Solmisation et paroles (français, anglais et allemand) **Théorie et analyse :** • Instruments transpositeurs • Cadence parfaite, demi-cadence, cadence rompue, cadence imparfaite, cadence plagale • Notes étrangères (note de passage, retard, appoggiatures, broderies, anticipation) • Chiffrage des accords 5 6 6/7, 4 + 7^{e} de dominante avec ses renversements et 7^{e} diminuée
Evaluation et examen	• Contrôle continu, • Bulletins semestriels, • Evaluation intra-cycle, • Examen de fin de cycle : Épreuve orale : passage individuel de **20** minutes, mise en loge incluse, Épreuve écrite : **2h** heures.

3e CYCLE AMATEUR FM Instruments	
Durée du cycle	**1 à 4 ans**
Durée des cours hebdomadaires	• Dispense de FM en 3CA si mention Très Bien obtenue en fin de 2e cycle de FM au CRD Claude-Debussy • Sinon : 1h30 de Formation Musicale requise en 3C1, pour consolidation • Options possibles (non obligatoire), au libre choix de l'élève, sur la durée du cycle : ▪ **1h** d'écriture ▪ **1h** de MAO ▪ **1h** d'analyse ▪ **1h30** d'histoire de la musique
Objectifs	**Structuration du cours de FM en 1ère année** **MODULE 1 - Analyse - Lecture de notes et rythmes** Période : 1er semestre **Objectifs** Développer l'autonomie de lecture, consolider les acquis rythmiques avancés et approfondir les connaissances analytiques et harmoniques. **Contenus** Lecture de notes • Lecture verticale (harmonique) et horizontale (mélodique) • Lecture en clés : clé de sol, clé de fa, clés d'ut 1, 3, 4 et 2 • Lecture en mouvements lents • Mesures irrégulières Lecture rythmique • Changements de mesures avec équivalences • Équivalences de pulsation • Polyrythmie • Battue de mesure Théorie et analyse • Instruments transpositeurs • Cadence parfaite • Demi-cadence • Cadence rompue • Cadence imparfaite • Cadence plagale • Notes étrangères : note de passage, retard, appoggiature, broderie, anticipation Travail sensoriel intégré • Travail de la pulsation dans différents tempi • Ressenti corporel des équivalences rythmiques • Travail de justesse des intervalles • Appropriation corporelle des changements métriques

	MODULE 2 - Dictée - Chant Période : 2e semestre **Objectifs** Développer l'écoute analytique, la précision du relevé écrit et l'autonomie vocale. **Contenus** Dictée mélodique et harmonique • Reconnaissance et écriture de tous les intervalles • Accords parfaits majeurs et mineurs (état fondamental et renversements) • Accord de 7e de dominante (état fondamental et renversements) • Accord de 7e diminuée (état fondamental) • 7e d'espèce, 7e mineure et quinte diminuée • Relevé mélodique écrit • Relevé harmonique • Prise de basse (chorals de Johann Sebastian Bach) Chant • Lecture chantée en clé de sol, clé de fa • Solmistion • Battue de mesure • Chant avec paroles (français, italien, anglais) • Travail de justesse et d'autonomie vocale • Travail sensoriel intégré • Mémorisation rythmique et mélodique • Développement de l'audition intérieure • Consolidation de la justesse
Evaluation et examen	• Contrôle continu, • Bulletins semestriels • Examen de fin d'année : Épreuve orale : passage individuel de 30 minutes, mise en loge incluse, Épreuve écrite : **2h**.

3e CYCLE SPÉCIALISÉ FM Instruments	
Durée du parcours	**2 à 4 ans**
Organisation du parcours	Validation progressive des Unités d'Enseignement (UE) sur le temps du cycle
Détails du parcours	• Cours de FM obligatoire (**1h30** hebdomadaire) sur la durée du parcours de l'élève • Les Unités d'Enseignement (UE) complémentaires à valider sur le temps du parcours : - UE/Histoire de la musique : **1h30** hebdomadaire à valider en 2 années - UE/d'écriture : **1h** hebdomadaire à valider en 1 année - UE/d'analyse : **1h** hebdomadaire à valider en 1 année - UE/MAO : **1h** hebdomadaire à valider en 1 année • UE/Projet personnel/recherche (lié à la spécialité ou à une discipline du bloc « FM ») : obligatoire lors de l'année de validation du DEM
Objectifs	**Structuration de l'enseignement de FM par modules, sur 2 années** **1ère année** **Module 1 : Lecture et rythme** **Semestre 1** Objectif : développer une lecture fluide et précise dans tous les contextes musicaux Contenus : • Lecture verticale et horizontale dans toutes les clés • Transposition à vue de chorals dans les clés anciennes • Lecture des rythmes binaires et ternaires • Figures rythmiques complexes : quadruples **;** triolets de quadruples **;** septolets irréguliers • Changements de mesures avec équivalences • Mesures à temps irrégulier • Valeurs ajoutées subdivisées • Polyrythmie • Notation contemporaine **Module 2 : Écoute et relevé** **Semestre 2** Objectif : développer les capacités d'analyse auditive et de transcription musicale. Contenus :

	• Reconnaissance de tous les intervalles • Reconnaissance des accords jusqu'à la neuvième • Identification d'agrégats • Relevé contrapuntique à trois voix réelles • Relevé de phrases atonales • Prise de basse avec tous les types d'accords **2e année** **Module 3 : Chant et pratique vocale** **Semestre 3** Objectif : développer la maîtrise de la lecture chantée et de l'intonation Contenus : • Solmistion • Lecture et chant dans toutes les clés, y compris sur conducteurs • Battue de mesure • Solmisation • Chant avec paroles en plusieurs langues : Français **;** Italien **;** Anglais **;** Allemand • Étude du répertoire non tonal • Étude des modes anciens • Étude des modes de Messiaen **Module 4 : Théorie et analyse musicale** **Semestre 4** Objectif : approfondir la compréhension du langage musical et des structures harmoniques Contenus : • Chiffrage harmonique sur choral de Bach jusqu'à la neuvième • Étude des instruments transpositeurs • Étude des cadences : Parfaite **;** Demi-cadence **;** Rompue **;** Imparfaite **;** Plagale **;** Évitée • Analyse des notes étrangères : Note de passage **;** Retard **;** Appoggiature **;** Broderie **;** Anticipation • Analyse de partitions
Evaluation et examen	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Examens de fin de cycle de FM : validations par modules, selon les modalités définies par les enseignants Autres disciplines : examens de fin de cycle par Unités d'Enseignement complémentaire

6.2.2. Parcours Formation Musicale Chant

PARCOURS FM Chant	
Conditions d'intégration	• L'élève intégrant le cursus Chant, à partir de l'âge de 15 ans, suit les enseignements de FM Chant organisés par groupes de niveau.
Durée du parcours et groupes de niveaux	• Les élèves de chant lyrique sont répartis par groupe de niveau en cours de FM Chant. • Trois groupes de niveau sont proposés : ▪ Niveau 1 : débutant ▪ Niveau 2 : intermédiaire ▪ Niveau 3 : avancé Un élève ayant préalablement validé un 1er cycle de FM générale intégrera le Niveau 2. Un élève ayant préalablement validé un 2e ou 3e cycle amateur de FM générale intégrera le Niveau 3. Un élève ayant préalablement validé un 3e cycle spécialisé de FM générale sera dispensé de cours de FM Chant, d'Analyse Lied et Mélodie et d'Histoire de la Musique « Chanteur ». Il devra en revanche suivre obligatoirement le cours de Déchiffrage. Le nombre d'années passées au sein d'un même groupe de Niveau en FM chant ne comprend pas de durée minimale ou maximale : il est fonction des résultats d'évaluation annuelle et des examens, par discipline, pour passer d'un Niveau à l'autre.
Détail du parcours	**Niveau 1 :** • UE FM Chant : **1h** hebdomadaire • UE Déchiffrage : **30 min**. hebdomadaires **Niveau 2 :** • UE FM Chant : **1h15** hebdomadaire • UE Déchiffrage : **30 min**. hebdomadaires **Niveau 3 :** • UE FM Chant : 1h30 hebdomadaire • UE Déchiffrage : 30 min. hebdomadaires • UE Analyse Lied et Mélodie : 1h hebdomadaire • UE Histoire de la musique « chanteur » : 1h30 hebdomadaire
Objectifs	• Maîtrise parfaite des clés usuelles du chant lyrique et des rythmes binaires et ternaires • Maîtrise des bases de l'harmonie aux fins de juste compréhension du texte musical chanté • Développement de l'autonomie dans la préparation des partitions interprétées

	• Connaissance des bases de l'histoire du chant, des œuvres et des compositeurs
Evaluation et examen	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluations annuelles en cours de parcours, selon le groupe de Niveau suivi • Examens de fins de Niveau : FM : épreuve écrite et épreuve orale Déchiffrage : contrôle continu lors de la dernière année de Niveau 3 Histoire de la musique « chanteur » : épreuve écrite Analyse Lied et mélodie : épreuve orale

6.2.3. Parcours Formation Musicale Jazz

2e CYCLE FM Jazz	
Durée du cycle	**3 à 5 ans**
Durée des cours hebdomadaires	• **1h15** de Formation Musicale Jazz (dont harmonie*, ear training*, analyse et culture musicale) • **45 min**. d'atelier collectif de rythme.
Objectifs	**Lecture de notes et de rythmes :** • Lecture verticale et horizontale, clé de sol et clé de fa, grilles d'accords • Révision / mise à niveau quant au chiffrage américain et aux principes harmoniques jazz de base • Lecture rythmique (frappée, jouée à l'instrument), syncopes, anticipation rythmique et retard rythmique • Polyrythmie frappée, chantée, jouée • Métriques 3/4 et 4/4 **Relevé et écoute : *ear training*** • Tous les intervalles sur 1 et 2 octaves • Reconnaissance des accords à 3 sons Majeurs, mineurs, diminués, augmentés, et des accords à 4 sons : MAJ7, 7e de dominante, min7, min7 b5, diminués • Cycle des 4tes et des 5tes, Cycle par ½ ton, par ton • Chiffrage de grilles harmoniques Jazz • Musiques « binaires », musiques « ternaires » • Relevé mélodique écrit à 2 voix : mélodie et basse • Relevé harmonique

	Chant : • Clé de sol et clé de fa avec battue de mesure • Lecture chantée des mélodies avec ou sans paroles, en anglais, avec ou sans onomatopées • Lecture chantée des basses de la grille harmonique en chiffrage américain • Savoir chanter les arpèges d'accords d'une grille • Savoir chanter un solo improvisé simple **Harmonie Jazz :** • Chiffrage des accords de 3 sons et de 4 sons • Qualification des intervalles et renversements • Gammes Majeures, mineures naturelles, mineures harmoniques, mineures mélodiques • Les 7 modes issus de l'échelle diatonique Majeure • Harmonisation en accords de 4 sons des gammes Majeures et mineures naturelles • Analyse harmonique d'un standard : chiffrage, attribution des degrés, reconnaissance des différentes cadences principales (parfaite, imparfaite, rompue, plagale, demi-cadence, cadences couramment utilisées en Jazz, cycles blues, etc) • Notes de passage, retards, appoggiatures, broderies, anticipation, « blue » notes • Les Blues Majeurs **Culture musicale :** • Connaissance des différents courants du jazz • Connaissance de figures fondatrices incontournables • Connaissance de morceaux emblématiques • Ecoutes, recherches personnelles
Evaluation et examen	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluations intra-cycle • Examen de fin de cycle : Épreuve orale : passage individuel **20** minutes, mise en loge incluse, Épreuve écrite : **2h**

3e CYCLE AMATEUR FM Jazz	
Durée du cycle	**2 à 4 ans**
Durée des cours hebdomadaires	• **1h30** de Formation Musicale Jazz (dont harmonie, *ear training*, analyse, culture musicale) • **45 min** d'atelier collectif de rythme
Objectifs	**Lecture de notes et de rythmes :** • Notions abordées en 2e cycle avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Lecture verticale et horizontale, clé de sol et clé de fa • Lectures rythmiques • Polyrythmie frappée, chantée, jouée • Métriques impaires **Relevé et écoute :** *ear training* • Notions abordées en 2e cycle avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Reconnaissance des accords de 5 sons : Maj7(9), 7(9), min7(9), min7b5(9), dim7(9), 11 et 13 • Cycle des 4tes et des 5tes, cycle par ½ ton, par ton, par 3ème mineure, par 3ème Majeure • Musiques « binaires », musiques « ternaires » • Relevé mélodique écrit à 2 voix : mélodie et basse • Relevé harmonique **Chant :** • Notions abordées en 2e cycle avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Clé de sol et clé de fa avec battue de mesure • Lecture chantée des mélodies avec ou sans paroles en anglais et avec ou sans onomatopées • Lecture chantée des basses de la grille harmonique en chiffrage Américain • Savoir chanter les arpèges d'accords d'une grille • Savoir chanter un solo improvisé élaboré **Harmonie Jazz :** • Notions abordées en 2e cycle avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Chiffrage des accords de 5 sons • Chiffrage de grilles harmoniques Jazz

	• Gammes mineures harmoniques et mineures mélodiques • Harmonisation en accords de 4 sons des gammes mineures harmoniques et mélodiques • Les 3 fonctions tonales principales : la fonction Tonique, la fonction Dominante, la fonction Sous-Dominante • Les accords de 4 sons diminués et leurs fonctions harmoniques • Les 7 modes issus des échelles diatoniques Majeure, Mineure (mélodiques, harmoniques) • Cadences : L'Anatole, le Christophe, … • La mélodie : variations mélodiques et rythmiques • La substitution tritonique • Les Blues mineurs
Evaluation et examen	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluations intra-cycle • Examen de fin de cycle : Épreuve orale : passage individuel **30** minutes, mise en loge incluse, Épreuve écrite : **2h**

3e CYCLE SPÉCIALISÉ FM Jazz	
Durée du cycle	**2 à 4 ans**
Organisation du parcours	• Validation des Unités d'Enseignements sur le temps du cycle
Détail du parcours	• UE Formation musicale Jazz appliquée : **1h30** hebdomadaire, comprenant écriture et arrangements • UE/MAO – création sonore : **1h** hebdomadaire
Objectifs	**Lecture de notes et de rythmes :** • Notions abordées en 3e cycle amateur avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Lecture verticale et horizontale, clé de sol et clé de fa, grilles d'accords • Lectures rythmiques • Polyrythmie frappée, chantée, jouée • Métriques impaires **Relevé mélodique et écoute :** ear training • Notions abordées en 3e cycle amateur avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Reconnaissance des accords de 5 sons : Maj7(9), 7(9), min7(9), min7b5(9), dim7(9), 11 et 13 • Cycle des 4tes et des 5tes, Cycle par ½ ton, par ton, par 3ème mineure, par 3ème Majeure • Relevé écrit à 2 voix : mélodie et basse • Musiques « binaires », musiques « ternaires » • Relevé harmonique **Chant :** • Notions abordées en 3e cycle amateur avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Clé de sol et clé de fa avec battue de mesure • Lecture chantée des mélodies avec ou sans paroles, en anglais, et avec ou sans onomatopées • Lecture chantée des basses de la grille harmonique en chiffrage américain • Savoir chanter les arpèges d'accords d'une grille • Savoir chanter un solo improvisé élaboré

	Harmonie Jazz : • Notions abordées en 3e cycle avec niveaux de difficultés et d'exigence supérieurs • Chiffrage des accords de 5 sons • Chiffrage de grilles harmoniques Jazz • Gammes mineures harmoniques et mineures mélodiques • Harmonisation en accords de 4 sons des gammes mineures harmoniques et mélodiques • La fonction Tonique, la fonction Dominante, la fonction Sous-Dominante, la fonction Sous Dominante mineure • Les accords de 4 sons diminués et leurs fonctions harmoniques • Les 7 modes issus des échelles diatoniques Majeure, mineure (mélodiques, harmoniques) • Cadences : L'Anatole, le Christophe, … • La mélodie : variations mélodiques et rythmiques • La substitution tritonique • Les Blues mineurs **Ecriture et arrangement** • Arrangement d'un standard, pour petite formation (duo, trio, quartet, quintet, sextet) • Arrangement d'un standard ou composition pour large band ou big band • Connaissance de plusieurs techniques couramment utilisées dans l'histoire de l'arrangement : note pédale, cadences et modulation, développement et réduction d'un motif, contre-chant et contrepoint (initiation), changement de métrique, etc • Réharmonisation d'une grille (renversements, substitutions, enrichissements), écriture d'une variation de thème • Harmonisation à trois, quatre voix pour sections • Ecriture d'un « special » ou « tutti », d'une introduction, d'une coda
Evaluation et examen	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluations intra-cycle, • Examens de fin de cycle : Épreuve orale (UE FM Jazz) : **30** minutes, mise en loge incluse, Épreuve écrite (UE FM Jazz) : **2h**

6.3. Le parcours Instrumental

Ce parcours est accessible, à partir du 1er Cycle.

Ces disciplines sont également ouvertes au parcours personnalisé (élèves adultes à partir de 18 ans, en accompagnement de la pratique amateur), selon les mêmes conditions que pour les pratiques musicales « classiques », pour tout candidat pouvant justifier d'un niveau équivalent à un 1er cycle et dans la limite des places disponibles.

La plupart des cursus musicaux sont fondés sur le principe de la globalité de la formation de l'élève. Du 1er cycle au 3e cycle spécialisé, cette formation comprend, chaque année :

- Une ou deux dominantes (choisies parmi les disciplines instrumentales ou vocales),
- Au moins une pratique collective,
- Un cursus de formation musicale et disciplines associées.

Il n'est pas rare qu'un élève soit simultanément dans deux cycles différents, en instrument d'une part et en Formation Musicale d'autre part, les progrès effectués dans chacune de ses disciplines ne se manifestant pas nécessairement au même rythme.

En dominante musicale, la Formation Musicale ainsi que les pratiques collectives, instrumentales ou vocales, sont obligatoires chaque année et dans chaque cycle (orchestres et ensembles instrumentaux, musique de chambre, ateliers, ensembles vocaux, …). L'assiduité à l'un de ces ensembles et la participation aux prestations données en public sont nécessaires pour valider l'année du cycle. Les élèves doivent se produire plusieurs fois par an, en audition de classe et en ensemble.

Une pédagogie de groupe peut alterner avec le cours individuel instrumental, selon les besoins de l'élève, à un moment donné de son parcours.

- Le 2e cycle permet de valider un BEM (Brevet d'Etudes Musicales),

- Le 3e cycle amateur permet de valider un CEM (Certificat d'Etudes Musicales),

- Le 3e cycle spécialisé permet de valider le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales).

INITIATION	
Conditions d'intégration	• Ouvert à toutes et tous, en fonction des places disponibles, avec priorité donnée aux élèves issus du parcours Tremplin • A partir de l'âge de 7 ans • Pour la Formation Musicale se référer au point 6.2.1.
Durée du cycle	• **1 à 2 ans**
Temps de cours individuel	• **30 min** de cours individuel hebdomadaire (ou 45 min pour 2 élèves en pédagogie de groupe), au choix du professeur
Objectifs et contenus	• Cycle d'initiation permettant d'acquérir les premières bases d'une spécialité instrumentale : ▪ Approche sensorielle, corporelle et instrumentale, ▪ Développement de la curiosité et construction de la motivation ▪ Mise en place des bases de la pratique individuelle ▪ Découverte de l'instrument
Evaluation	• Contrôle continu et évaluation • Réorientation instrumentale possible

1er CYCLE INSTRUMENT	
Conditions d'intégration	• Ouvert à toutes et tous, en fonction des places disponibles, avec priorité donnée aux élèves issus des classes Initiation du CRD • Les candidats extérieurs en 1er cycle ne sont pas prioritaires • A partir de l'âge de 8 ans • Pour la Formation Musicale se référer au point 6.2.1
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Temps global du parcours	• **30 min** de cours individuel hebdomadaire (ou 45 min pour 2 élèves en pédagogie de groupe), au choix du professeur • **30 min** de musique de chambre (à partir du 1C3) et/ou **1h** d'orchestre (à partir du 1C4)
Objectifs et contenus	Cycle d'appropriation de la pratique artistique individuelle et collective où l'élève va développer ses motivations, accéder à un premier stade de maîtrise : • Approche sensorielle, corporelle et instrumentale • Développement de la curiosité et construction de la motivation • Mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective, accompagnée des repères d'écoute, du

	vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves • Découverte d'un répertoire adapté et varié
Evaluation	• Evaluation continue de l'élève • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle annuelle • Examen de fin de cycle (durée : 10 à 15 min.) : ▪ Une pièce imposée communiquée à l'élève 7 semaines avant l'examen, selon temporalité calendaire ▪ Une pièce au choix (seule ou partagée), ▪ Un déchiffrage

2e CYCLE INSTRUMENT	
Condition d'intégration	• Ouvert à toutes et tous • Accès par validation du 1er cycle • Selon l'évaluation du professeur pour les candidats extérieurs • Pour la Formation Musicale se référer au point 6.2.1
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
	• **45 min** de cours individuel hebdomadaire • **De 30 min à 2h,** en moyenne hebdomadaire, de pratiques collectives (selon la spécialité concernée et la pratique choisie)
Objectifs et contenus	Cycle d'apprentissage, où l'élève consolide ses acquis, acquiert les moyens techniques nécessaires à l'autonomie : • Développement artistique et musical personnel en favorisant l'ouverture culturelle • Appropriation d'un langage musical et des bases d'une pratique autonome • Capacité à tenir sa place dans la pratique collective
Evaluation	• Evaluation continue de l'élève • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle annuelle • Examen de fin de cycle (durée : 15 à 20 min.), validation du Brevet d'Etudes Musicales (BEM) : ▪ Une pièce imposée communiquée à l'élève 7 semaines avant l'examen, selon temporalité calendaire ▪ Un programme libre au choix (seule ou partagée) ▪ Un déchiffrage

3e CYCLE AMATEUR INSTRUMENT	
Conditions d'intégration	• Accès par validation du Brevet d'Etude Musical (BEM) mention bien au sein du CRD • Pour les candidats extérieurs : niveau équivalent dans un établissement classé et selon l'évaluation du professeur • Pour la Formation Musicale se référer au point 6.2.1
Durée du cycle	• **2 à 4 ans**
Temps global du parcours	• **1h** de cours individuel hebdomadaire • **De 30 min à 2h,** en moyenne hebdomadaire, de pratiques collectives (selon la spécialité concernée et la pratique choisie) • Pour les pianistes s'ajoute un cours de déchiffrage / initiation à l'accompagnement
Objectifs et contenus	Cycle d'accomplissement, où l'élève sera à même de finaliser un cursus de bon niveau : • Développement d'un projet artistique personnel • Apprentissage d'une pratique autonome • Acquisition de connaissances structurées • Apprentissage de l'intégration dans le champ de la pratique musicale amateur
Evaluation	• Evaluation continue de l'élève • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle annuelle • Examen de fin de cycle (durée : 20 à 30 min.), validation du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) : ▪ Deux pièces imposées communiquées à l'élève 7 semaines avant l'examen, selon temporalité calendaire ▪ Une pièce libre au choix (seule ou partagée) ▪ Un déchiffrage

3e CYCLE SPÉCIALISÉ INSTRUMENT	
Conditions d'intégration	• Élèves ayant obtenu le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) Mention Très Bien ou le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) Mention Bien, au sein du CRD • Pour la Formation Musicale se référer au point 6.2.1 • Pour les candidats extérieurs : entrée sur concours (programme libre) : • Épreuve dans la dominante • Déchiffrage • Entretien avec le jury
Durée du cycle	• **2 à 4 ans**
Temps global du parcours	• UE : 1h de cours individuel hebdomadaire • UE : 1h à 2h de pratique collective (selon la spécialité concernée) • UE : Projet personnel/recherche

	• Pour les pianistes s'ajoute une UE de déchiffrage / initiation à l'accompagnement
Objectifs et contenus	Cycle pré-professionnel permettant d'accéder à l'enseignement supérieur artistique ou à une pratique amateur de qualité. Ce cycle final doit permettre à l'élève : • d'élaborer et diriger un projet artistique personnel • d'accéder à une pratique autonome • d'affirmer sa personnalité musicale • d'acquérir des connaissances structurées • d'aborder des répertoires et styles musicaux variés • de s'intégrer dans le champ de la pratique pré-professionnelle
Evaluation	• Evaluation continue de l'élève • Bulletins semestriels • Évaluation intra-cycle annuelle • Examens de fin de cycle, pour la validation du DEM

PARCOURS DE PERFECTIONNEMENT INSTRUMENT	
Conditions d'intégration	• Entrée sur concours (programme imposé) pour les extérieurs : ▪ Épreuve dans la dominante ▪ Présentation d'un projet personnel ▪ Entretien avec le jury ▪ Il est obligatoire d'être titulaire d'un DEM pour se présenter en perfectionnement. • Les élèves ayant obtenu leur DEM au sein du CRD ont accès de facto au niveau de perfectionnement.
Durée du parcours	• **1 à 2 ans**
Temps global du parcours	• **1h** de pratique instrumentale individuelle • Pratiques collectives pré-professionnelles
Objectifs et contenus	Parcours renforçant la préparation et l'intégration dans une structure d'enseignement artistique supérieur. Ce parcours doit permettre à l'élève : • d'élaborer et diriger un projet artistique personnel • de consolider et enrichir une pratique autonome • d'affirmer sa personnalité musicale • d'acquérir des connaissances et expériences lui permettant de s'intégrer dans le champ de la pratique musicale professionnelle.
Evaluation	• Récital public, d'une heure au moins, dans un des lieux de diffusion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye • Programme libre • Projet privilégiant la transversalité des disciplines.

6.4. Le parcours Voix

La Pré-maîtrise	
Objectifs	• Découverte d'une pratique vocale collective, mise en relation du geste vocal et corporel, apprentissage de la dynamique collective du chanter ensemble • Mobilisation du corps pour un plein épanouissement vocal • Exercice de la mémoire, de l'attention et de la concentration • Apprentissage de l'écoute de l'autre • Enrichissement de la capacité d'expression scénique et d'interprétation • Développement de la confiance en soi
Contenu	• Travail de la voix de l'enfant, de la posture, de l'interprétation des chants au sein du collectif • Découverte et apprentissage d'un répertoire adapté à une ou plusieurs voix égales
Admission	• Pour les enfants de 7 à 11 ans • Admission sur simple candidature, sans test préalable
Fréquence et durée	• **1h** hebdomadaire de cours collectif • Cours en cursus de FM selon le niveau individuel

La Maîtrise	
Objectifs	• Développement d'une autonomie vocale (mélodique, rythmique et harmonique) • Développement de la capacité à tenir une mélodie au sein d'une polyphonie • Consolidation du geste vocal et de sa coordination corporelle • Poursuite du développement des compétences liées à la mémoire, l'attention, la concentration, l'écoute de soi et de l'autre • Poursuite du développement d'une dynamique collective, du chanter ensemble • Renforcement de la capacité d'expression et de théâtralité, rapport à la scène et à l'espace
Contenu	• Découverte et apprentissage d'un répertoire d'esthétiques et de styles variés, de plus en plus complexe, à 3 ou 4 voix mixtes (si voix de garçons muées) • Travail d'interprétation du répertoire au sein d'un collectif

Admission	• Pour les adolescents de 11 à 15 ans (en hors temps scolaire ou en classe CHORAS Maîtrise) • Pour les élèves en hors-temps scolaire : test et entretien • Pour les élèves en classes à horaires aménagés CHORAS : procédure spécifique mise en œuvre conjointement avec le Collège Claude-Debussy
Fréquence et durée	• **2x 1h30** hebdomadaire de pratique collective • Technique vocale (intonation, résonance, articulation…) par deux ou trois élèves, sur un cours de **45 min.** • Cours en cursus de FM selon le niveau individuel

1er CYCLE CHANT LYRIQUE	
Conditions d'intégration	• Audition et entretien (avec procédure spécifique pour les anciens Maîtrisiens du CRD) • A partir de 15 ans
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Temps global du parcours	• **30 min**. de cours individuel hebdomadaire • **1h30** de pratique collective : ensemble vocal ou participations ponctuelles à l'atelier lyrique selon niveau • Pour la Formation Musicale (se reporter au tableau détaillé FM Chant) : parcours en FM Chant, à partir de 15 ans, par groupe de niveau
Objectifs et contenus	Un cycle de découverte et d'acquisitions de bases permettant aux élèves d'éveiller leur curiosité et leur goût pour l'interprétation vocale d'un répertoire adapté et varié, en styles et en genres. • Travail sur la qualité du geste vocal, par un engagement physique, une posture élancée, le relâchement des tensions laryngées et la mise en vibration du corps • Connaissance des mécanismes vibratoires et de résonances sonores, de la bonne prononciation, de la respiration et du rapport diaphragme / timbre • Développement de l'oreille (intonation, repère polyphonique…) en lien avec la pratique collective vocale • Approche du langage musical (rythmes, intonations…) par la découverte d'un répertoire varié en lien avec la formation musicale • Recherche d'une sensibilité musicale d'interprétation en situation, grâce à la découverte d'un répertoire varié • Prise de conscience de l'espace et de la scène
Evaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle

	• Examen de fin de cycle (durée : 10 à 15 min.) : ▪ Une pièce imposée communiquée à l'élève 7 semaines avant l'examen ▪ Une pièce au choix (seule ou partagée) ▪ Un déchiffrage

2e CYCLE CHANT LYRIQUE	
Conditions d'intégration	• Validation préalable du 1er cycle de chant lyrique au CRD • Candidatures externes : sur audition et entretien
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Temps global du parcours	• **45 min** de cours individuel hebdomadaire • **1h30** de pratique collective : atelier lyrique • Pour la Formation Musicale (se reporter au tableau détaillé FM Chant) : parcours en FM Chant, à partir de 15 ans, par groupe de niveau
Objectifs et contenus	Un cycle permettant de consolider la construction de l'instrument vocal et un approfondissement de la connaissance des styles et des répertoires : • Conforter les acquis précédents • Approfondir la technique vocale, la qualité du timbre et de la diction • Interpréter un répertoire large et varié, ouvert sur les différents styles et esthétiques, permettant à l'élève d'opérer des choix conscients sous plusieurs nomenclatures (solo, duo, trio…) • Appréhender l'autonomie dans le travail vocal en développant l'auto-évaluation • Se produire en public de manière active et expressive
Evaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle • Examen de fin de cycle (durée : 15 à 20 min.), validation du Brevet d'Etudes Musicales Chant (BEM) : ▪ Une pièce imposée communiquée à l'élève 7 semaines avant l'examen ▪ Un programme de pièces libres au choix (seules ou partagées) : 2 ou 3 ▪ Un déchiffrage

3e CYCLE AMATEUR CHANT LYRIQUE	
Conditions d'intégration	• Validation préalable du BEM Chant au CRD, mention bien • Candidatures externes : sur audition et entretien
Durée du cycle	• **2 à 4 ans**
Temps global du parcours	• **1h** de cours individuel hebdomadaire • **1h30** de pratique collective : atelier lyrique • Pour la Formation Musicale (se reporter au tableau détaillé FM Chant) : parcours en FM Chant, à partir de 15 ans, par groupe de niveau.
Objectifs et contenus	Un cycle permettant d'atteindre un niveau avancé de technique vocale, dans le but d'assumer aisément des partitions d'opéra, de Lied, de mélodie et de musique sacrée, d'enrichir la connaissance des styles et des répertoires et d'explorer les différents genres musicaux et catégories vocales afin de trouver et affiner son emploi vocal le plus adéquat : • Conforter les acquis précédents • Approfondir la technique vocale : qualité de timbre et de diction, étendue et homogénéité de la tessiture, soulèvement, projection, legato • Approfondir la qualité linguistique dans les langues les plus usitées (allemand, anglais, italien, français) • Travailler l'interprétation (phrasé, nuances, couleurs, écoute de l'accompagnement instrumental, respect du style, musicalité) • Interpréter un choix large et varié d'œuvres représentatives du répertoire correspondant à la tessiture de l'élève et ouvert sur les différents styles et esthétiques, permettant d'opérer des choix conscients sous plusieurs nomenclatures (solo, duo, trio…) • Être autonome dans le travail vocal en continuant à développer son auto-évaluation • Se présenter en public de manière active, expressive et théâtralisée • Travailler la gestion mentale et la maîtrise du stress
Evaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle • Examen de fin de cycle (durée : 20 à 30 min.), validation du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) : ▪ Deux pièces imposées communiquées à l'élève 7 semaines avant l'examen ▪ Un programme de pièces libres au choix (seules ou partagées) : 2 ou 3 ▪ Un déchiffrage

3e CYCLE SPÉCIALISÉ CHANT LYRIQUE	
Conditions d'intégration	• Élèves du CRD ayant obtenu le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) Mention Très Bien ou le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) Mention Bien. • Pour tous les candidats externes : épreuves de concours (programme imposé) : ▪ 2 pièces libres dont 1 air d'opéra ▪ déchiffrage ▪ entretien avec le jury
Durée du cycle	• **2 à 4 ans**
Temps global du parcours	Tous les ans : • UE : **1h** de cours individuel hebdomadaire • UE : **1h** de musique de chambre • UE : **1h30** atelier lyrique • Pour la Formation Musicale (se reporter au tableau détaillé FM Chant) : parcours en FM Chant, à partir de 15 ans, par groupe de niveau • Ajout en 3CS2 : UE Projet personnel (concert-conférence, mémoire, …)
Objectifs et contenus	Un cycle permettant d'atteindre un haut niveau de technique vocale et de culture musicale, dans le but d'assumer parfaitement des partitions d'opéra, de Lied, de mélodie et de musique sacrée et ainsi permettre une orientation professionnelle, une maîtrise des styles et des répertoires et un établissement de son « Fach » (construction et acquisition de son répertoire propre, en fonction de sa tessiture et de son type de voix). • Acquérir parfaitement les principes du bel canto : résonance brillante et homogène de la voix sur toutes les voyelles et toute la tessiture, projection, soulèvement, legato, ornementation, virtuosité, nuances, expressivité • Approfondir la qualité linguistique dans les langues les plus usitées (allemand, anglais, italien, français) • Travailler l'interprétation (phrasé, nuances, couleurs, écoute de l'accompagnement instrumental, respect du style, musicalité) • Interpréter un choix ciblé d'œuvres représentatives du répertoire correspondant à la tessiture de l'élève et ouvert sur les différents styles et esthétiques • Être autonome dans le travail vocal • Se présenter en public de manière épanouie, active, expressive et théâtralisée, en véritable artiste-interprète • Travailler la gestion mentale et la maîtrise du stress
Evaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluation intra-cycle, • Examen de fin de cycle (durée de 30 à 45 min.) : validation

	du Diplôme d'Etudes Musicales Chant (DEM) ▪ 2 pièces imposées, communiquées 7 semaines avant la date d'examen ▪ Un programme de plusieurs pièces libres ▪ Un déchiffrage ▪ Une restitution publique du Projet personnel

PARCOURS DE PERFECTIONNEMENT CHANT LYRIQUE	
Conditions d'intégration	• Obtention préalable d'un DEM de chant obligatoire • Pour tous les candidats (internes et externes), épreuves de concours (programme imposé) : ▪ 2 pièces libres dont 1 air d'opéra ▪ Présentation d'un projet personnel ▪ Entretien avec le jury
Durée du cycle	• **1 à 2 ans**
Temps global du parcours	• **1h** de cours individuel hebdomadaire • **1h30** de pratique collective (atelier lyrique) • Contenus complémentaires personnalisés en fonction des profils et des projets de préparation des concours d'entrée dans l'enseignement artistique supérieur
Objectifs et contenus	Un parcours ayant pour objectifs la préparation aux concours et aux auditions, la préparation de rôles et l'élaboration d'un programme de récital : • Parfaire sa technique vocale • Recentrer son répertoire sur les emplois qui correspondent à son Fach • Préparer des airs de concours et d'auditions dans sa catégorie vocale spécifique • Préparer des rôles pour de futurs engagements : entrainement de la mémoire, préparation physique et endurance, interprétation et construction des personnages • Etablir et préparer un programme de récital avec piano • Collaborer à un projet avec orchestre • Travailler la gestion mentale et la maîtrise du stress
Evaluation	• Récital public, d'une durée d'1 heure au moins, dans un des lieux de diffusion de la ville de Saint-Germain-en-Laye • Programme libre • Projets privilégiant la transversalité des disciplines (avec orchestre, musique de chambre, …)

6.5. Le parcours Jazz

Ce parcours est accessible, à partir du 2e Cycle.

Ces disciplines sont également ouvertes au parcours personnalisé (élèves adultes à partir de 18 ans, en accompagnement de la pratique amateur), selon les mêmes conditions que pour les pratiques musicales « classiques », pour tout candidat pouvant justifier d'un niveau équivalent à un 1er cycle.

2e CYCLE JAZZ	
Condition d'intégration	• Validation d'un 1er cycle Jazz, Musiques Actuelles ou Classique en Conservatoire classé, • Ou capacité de justifier d'un niveau équivalent à un 1er cycle, pour les élèves ne venant pas de Conservatoires classés.
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Temps global du parcours	• **45 min**. de cours individuel hebdomadaire • **1h30 à 2h** hebdomadaires de pratiques collectives : ateliers Jazz ou Big Band • Option : 1h hebdomadaire en MAO ou Atelier d'improvisation • Pour la Formation Musicale Jazz, se référer au point 6.2.3
Objectifs et contenus	• Cycle d'apprentissage où l'élève consolide ses acquis, acquiert les moyens techniques nécessaires à l'autonomie. Le 2e cycle est validé par l'obtention d'un Brevet d'Etudes Musicales Jazz (BEM). ➢ Développement artistique et musical personnel dans la spécialité jazz en favorisant l'ouverture culturelle, l'improvisation, l'appropriation d'un langage musical, ➢ Consolidation des fondamentaux techniques instrumentaux et des bases d'une pratique autonome, ➢ Acquisition d'une capacité à tenir sa place dans la pratique collective.
Evaluation	• Evaluation continue de l'élève • Bulletins semestriels • Evaluation inter-cycle • Examen de fin de cycle de 15 à 20 min. : validation du Brevet d'Etudes Musicales (BEM) : ➢ 2 standards de jazz issus d'une liste préalablement préparée, avec accompagnement, ➢ Un déchiffrage jazz.

3e CYCLE AMATEUR JAZZ	
Conditions d'intégration	• Accès par validation du Brevet d'Etude Musical jazz (BEM) mention bien au sein du CRD, • Ou niveau équivalent dans une structure classée, • Sur audition pour les candidats extérieurs.
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Temps global du parcours	• **1h** de cours individuel hebdomadaire, • Pratiques collectives (**1h30** d'ateliers Jazz et / ou **2h** de Big Band), • **1h** Atelier d'improvisation, • Option : **1h** hebdomadaire en MAO, • Pour la Formation Musicale Jazz, se référer au point 6.2.3
Objectifs et contenus	• Cycle d'accomplissement où l'élève sera à même de finaliser un cursus de bon niveau validé par un Certificat d'Études Musicales Jazz (CEM) : ➢ Acquisitions de connaissances structurées, d'un niveau musical d'ensemble et de pratique instrumentale en particulier et de capacités d'improvisation avérées, ➢ Développement d'un projet artistique personnel, ➢ Accession à une pratique autonome et personnelle, ➢ Intégration dans le champ de la pratique musicale amateur.
Evaluation	• Evaluation continue de l'élève • Bulletins semestriels • Evaluations inter-cycle • Examen de fin de cycle (durée : 20 à 30 minutes), validation du Certificat d'Etudes Musicales (CEM) : ➢ Développement d'un projet artistique personnel, ➢ 2 standards de jazz issus d'une liste préalablement préparée, avec accompagnement, ➢ 1 morceau libre (en solo ou en groupe), ➢ 1 déchiffrage jazz (en groupe).

3e CYCLE SPÉCIALISÉ JAZZ	
Conditions d'intégration	• Élèves ayant obtenu le Brevet d'Etude Musical (BEM) Mention Très Bien ou le Certificat d'Etude Musical (CEM) Mention Bien au sein du CRD. • Pour les candidats extérieurs, entrée sur concours : ➢ 1 morceau libre ➢ 1 déchiffrage ou morceau imposé ➢ Entretien avec le jury
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Temps global du parcours	• <u>3CS1 à 3CS3</u> ➢ UE : 1h de cours individuel hebdomadaire ➢ UE : pratiques collectives : 1h30 d'ateliers Jazz et / ou 2h de Big Band ➢ UE FM Jazz : pour la Formation Musicale Jazz, se référer au point 6.2.3 • <u>3CS4</u> ➢ UE : 1h de cours individuel hebdomadaire ➢ UE : pratiques collectives : 1h30 d'ateliers Jazz et / ou 2h de Big Band ➢ UE FM Jazz : pour la Formation Musicale Jazz, se référer au point 6.2.3 ➢ UE : projet personnel / recherche • <u>UE à valider au cours du Cycle :</u> ➢ UE : 1h Atelier d'improvisation, sur 2 années ➢ UE : 1h hebdomadaire de MAO, sur 2 années *UE = Unité d'enseignement à valider obligatoirement par une mention bien
Objectifs et contenus	• Cycle pré-professionnalisant permettant aux élèves de maîtriser un excellent niveau de pratique musicale dans cette spécialité, et le cas échéant, de préparer leur candidature à une entrée en CPES ou en 1ère année d'études artistiques supérieures : ➢ Acquisition d'une autonomie complète, ➢ Affirmation d'une personnalité musicale, ➢ Définition et conduite de projets personnels, ➢ Capacité à élaborer et diriger un projet artistique, ➢ Capacité à aborder des programmes de la spécialité enseignée, ➢ Préparation au métier de musicien et aux formations supérieures.

Evaluation	• Evaluation continue • Bulletins semestriels • Evaluation inter-cycle • Examen de fin de cycle 30 à 45 minutes, validation du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) : ➢ 2 standards de jazz issus d'une liste préalablement préparée, avec accompagnement, ➢ 1 morceau libre (en solo ou en groupe), ➢ 1 déchiffrage jazz (en groupe), ➢ Une présentation du projet de recherche, ➢ 1 arrangement en lien avec le projet de recherche, écrit et joué par l'élève, en groupe.
Commentaire	L'Unité d'Enseignement « projet recherche » est obligatoire pour l'obtention du DEM.

6.6. Le parcours Théâtre

Le CRD propose à ses élèves une ouverture sur la pratique du théâtre d'aujourd'hui.

Cette approche passe principalement par une formation plus spécifique à l'art du jeu théâtral, fondé sur la représentation de l'être humain au monde.

Cette spécificité est une pratique collective dans laquelle s'inscrivent des parcours singuliers.

Toute pratique active régulière sollicite le corps, la voix, le rapport au texte et convoque l'imaginaire.

Par l'acquisition d'outils artistiques structurants et l'approche des différents répertoires dans leur plus large acception, cet apprentissage favorise l'épanouissement personnel aussi bien que le goût du vivre-ensemble.

Les cours Initiation 1 et 2 ont pour but de faire découvrir le jeu théâtral en cherchant à développer l'imaginaire, la disponibilité corporelle (corps/espace) et en suscitant la curiosité, le plaisir et l'envie.

INITIATION 1 ET 2	
Âge	A partir de 11 / 12 ans
Durée du cours	• **2h** hebdomadaires
Durée	• 2 ans
Effectifs	• 28 élèves maximum au total (se répartissant en 14 élèves maximum en filière Choras et 14 élèves maximum en hors-temps scolaire) • Cours communs pour les élèves 6e et 5e
Condition d'accès	• Entretien avec les professeurs • Procédure spécifique pour les classes CHORAS
Évaluation	• Contrôle continu (bulletins semestriels)
Informations complémentaires	• Plusieurs sorties libres à valider dans l'année, requises dans le cadre de l'Ecole du Spectateur, et échanges avec les professeurs en cours

Les cours Pré-cycles 1 et 2 ont pour but d'approfondir et de consolider les notions abordées en Initiation. Ils peuvent aussi être l'occasion de découvrir des textes issus des répertoires.

PRÉ-CYCLES 1 ET 2	
Âge	A l'âge de 13 / 14 ans
Durée du cours	• **2h** hebdomadaires
Durée	• 2 ans
Effectifs	• 28 élèves maximum au total (se répartissant en 14 élèves maximum en filière Choras et 14 élèves maximum en hors-temps scolaire) • Cours communs pour les élèves 4e et 3e
Condition d'accès	• Accès validé selon le contrôle continu pour les Initiations 2 du CRD, • Pour tous les extérieurs : entretien avec les professeurs, • Pour les classes CHORAS : procédure spécifique
Évaluation	• Contrôle continu (bulletins semestriels)

Infos complémentaires	• Plusieurs sorties libres à valider dans l'année, requises dans le cadre de l'Ecole du Spectateur, et échanges avec les professeurs en cours

1er CYCLE THÉÂTRE	
Conditions d'intégration	• Accès validé selon l'évaluation du Pré-cycle 2 au sein du CRD, • Pour les candidats extérieurs : entretien avec les professeurs.
Âge	• À partir de 15 ans
Durée du cours	• **3h** hebdomadaires
Durée du cycle	• 2 à 3 ans
Objectifs et contenus	Cycle de détermination. A partir du dépassement des représentations les plus convenues de l'art théâtral, ce cycle permet l'identification de l'amplitude et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage. Il permet aux élèves de se confronter aux exigences du travail de groupe et à l'enjeu collectif du jeu dramatique, sous la direction d'acteur conduite par l'enseignant : • Une appréhension des fondamentaux et de ses exigences : voix / corps / imaginaire • Une approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre • Une mise en jeu de la prise de parole individuelle et collective • Une approche du texte théâtral et la découverte des répertoires
Effectif	• 28 élèves maximum pour le cycle
Évaluation	• Contrôle continu (bulletins semestriels) • Plusieurs restitutions publiques au cours de l'année scolaire
Infos complémentaires	• Plusieurs sorties libres à valider dans l'année, requises dans le cadre de l'Ecole du Spectateur, et échanges avec les professeurs en cours • A l'issue du 1er cycle : orientation possible vers l'audition d'entrée en 2e cycle ou vers la pratique amateur encadrée

2e CYCLE THÉÂTRE	
Conditions d'intégration	• Audition pour tous les candidats à l'entrée en 2e cycle (internes et externes)
Âge	• A partir de 17 ans
Durée de cours	• **4 à 6h** hebdomadaires
Durée du cycle	• **1 à 2 ans**
Objectifs et contenus	Ce cycle doit permettre d'acquérir la disponibilité corporelle et vocale indispensable à l'épanouissement de l'expressivité de l'acteur. Il précise les différents outils et méthodes dont dispose l'acteur pour exercer son art (identification des méthodes adaptées aux différents répertoires, esthétiques et processus de création). Il initie aux spécificités de l'écriture théâtrale et scénique (dramaturgie, mise en scène, écriture de plateau) : • Consolidation des bases du jeu théâtral et de ses exigences • Entraînement corporel et vocal régulier (inscription du corps dans l'espace, engagement physique, rythme, respiration, prosodie, amplitude vocale) • Training spécifique à l'art théâtral par des jeux dramatiques (présence, imaginaire, adresse, écoute…) • Exploration des répertoires au moyen de la direction d'acteur conduite par l'enseignant (travail sur la langue, l'analyse dramaturgique, la situation, les enjeux dramatiques, l'action, …) • Acquisition des bases d'une culture théâtrale
Effectif	• 12 élèves maximum pour le cycle
Évaluation	• Contrôle continu • Validation interne des professeurs et de la direction pour le Brevet d'Etudes Théâtrales, sans attribution de mentions
Infos complémentaires	• Assister à un minimum de 3 spectacles obligatoires sur recommandation des professeurs et à 2 spectacles en libre choix, avec présentation de l'un d'entre-eux en journal de bord, dans le cadre de l'Ecole du Spectateur.

3e CYCLE AMATEUR THÉÂTRE	
Conditions d'intégration	• Accès direct possible pour tous les candidats ayant validé le 2e cycle au CRD Claude-Debussy • Pour les candidats externes : audition
Âge	• A partir de 18 ans
Durée de cours	• **6 à 10h** hebdomadaires
Durée du cycle	• **1 à 3 ans**
Objectifs et contenus	Ce cycle vise une consolidation des bases de l'art théâtral dans la perspective d'une pratique « en amateur » ou bien dans le but d'une poursuite d'études à visée professionnelle : • Développement de l'aisance corporelle et vocale • Approfondissement de la culture théâtrale • Pratique de divers modes d'expression artistique • Training spécifique à l'art théâtral par des jeux dramatiques (présence, imaginaire, adresse, écoute …) • Construction du travail d'interprétation, approfondissement des répertoires au moyen de la direction d'acteur conduite par l'enseignant (le travail sur la langue, l'analyse dramaturgique, la situation, les enjeux dramatiques, l'action, les différents registres de jeux, la spécificité du monologue, …) • Approche de la création théâtrale en autonomie
Effectif	• 12 élèves maximum pour le cycle
Évaluation	• Contrôle continu • Examen de fin de cycle devant un jury extérieur : validation du Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)
Infos complémentaires	• Assister à un minimum de 3 spectacles obligatoires sur recommandation des professeurs et à 3 spectacles en libre choix, avec présentation de l'un d'entre-eux en journal de bord, dans le cadre de l'Ecole du Spectateur.

3e CYCLE SPECIALISÉ THÉÂTRE et CLASSE PRÉRATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
Conditions d'intégration	• Concours d'entrée commun pour tous les candidats, internes et externes (les résultats des épreuves et l'intention des candidats définissent leur orientation sur le 3e cycle spécialisé ou sur la CPES) • L'agrément ministériel de la Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) est attribué conjointement au CRR de Versailles Grand Parc et au CRD de Saint-Germain-en-Laye
Âge	• A partir de 18 ans (post-bac pour la CPES)
Durée du cours	• **20h** hebdomadaires annualisées, en moyenne • **100h** de stage par an (3ème cycle spé + CPES)
Durée du cycle	• **2 à 3 ans**
Objectifs du 3CS	• Approfondir la pratique du jeu de l'acteur : vers une autonomie et une connaissance de l'écosystème professionnel • Développer des compétences techniques et artistiques solides • Se sensibiliser à la direction d'acteur • Acquérir une culture et développer une réflexion personnelle sur la pratique de cet art dans la pluralité de ses répertoires et de ses approches esthétiques • Développer ses capacités à mener un processus de création • Explorer et s'approprier des méthodes de travail personnelles qui permettront de poursuivre une pratique de haut niveau
Objectifs de la CPES	Le suivi des étudiants et leurs choix d'orientation sont personnalisés : • Préparer l'étudiant à accéder à l'enseignement artistique supérieur, aux concours d'entrée dans les établissements qui le dispensent, et aux diverses voies de professionnalisation • Acquérir une maîtrise de l'art du jeu théâtral : devenir des acteurs autonomes, disponibles, conscients des enjeux artistiques que leurs propositions mettent en jeu, capables de s'engager dans des aventures artistiques et professionnelles ambitieuses • Acquérir une compétence d'auto-évaluation • Développer une interprétation singulière en tenant compte d'enjeux dramatiques et esthétiques • Favoriser la dimension créatrice de chaque élève au sein du groupe
Effectif 3CS + CPES	• 12 étudiants maximum, intégrant le 3e cycle spécialisé et la CPES

Contenu 3CS + CPES	• **UE 1 : Interprétation** ▪ Travail de scènes classiques et contemporaines, préparation aux concours des écoles supérieures d'art dramatique, dramaturgie, prosodie • **UE 2 : Art de l'acteur-créateur** ▪ Training spécifique, approche de l'improvisation, de l'écriture de plateau, de la mise en scène, de la scénographie, de la direction d'acteur ▪ Exploration collective d'une œuvre (de son analyse dramaturgique à sa mise en scène et à sa présentation publique) au moyen de la direction de projet de l'enseignant • **UE3 : Discipline complémentaire, sous forme de stage ou d'enseignement hebdomadaire** (exemples : jeu masqué, clown, cabaret, comédie musicale, …) • **UE 4 : Culture théâtrale et connaissance de l'éco-système professionnel** ▪ Histoire et Théorie du théâtre ▪ Enseignement théorique enrichi d'un parcours de spectateur (spectacles obligatoires suivis de leur analyse), rencontres avec des équipes de création, avec des artistes, des techniciens et des responsables de structures de création partenaires • **UE5 : Danse contemporaine** • **UE6 : Pratique vocale chantée** • **UE7 : Projet personnel** ▪ Création d'une forme scénique personnelle dans le cadre des épreuves du DET, en bénéficiant du tutorat de l'équipe pédagogique
Spécificité 2e année de CPES	• Préparation renforcée aux concours des Ecoles supérieures d'Art Dramatique
Évaluation 3CS	• Examen de fin de cycle devant un jury extérieur (pour l'interprétation et le projet personnel) • Contrôle continu pour toutes les autres UE • Validation du Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET) pour les étudiants de 3CS et pour les étudiants de CPES qui souhaiteraient le valider
Infos complémentaires	• La CPES est non-diplômante : elle a pour objectif de préparer les étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur d'Art Dramatique • Les élèves en CPES peuvent toutefois se présenter également à la validation du DET, s'ils n'en sont pas déjà titulaires

6.7. Le parcours Danse (Classique et Contemporain)

EVEIL DANSE 1 et 2	
Conditions d'intégration	• Accès libre dans la limite des places disponibles
Âge	▪ Eveil 1 : avoir 4 ans révolus au 31 décembre de l'année de l'inscription ▪ Eveil 2 : avoir 5 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription
Durée de cours	• **45 min**. hebdomadaires
Durée du parcours	• **1 à 2 ans**
Objectifs et contenus	Amener l'élève, de manière ludique, à développer sa conscience corporelle et son sens artistique : • Découverte du corps et de ses capacités • Développement de la motricité, de la créativité, de la musicalité, du travail dans l'espace et de la pratique collective
Effectif	• 14 élèves maximum par classe
Evaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels

INITIATION DANSE 1 et 2	
Conditions d'intégration	• Pour les élèves internes : validation de l'Eveil Danse par le professeur (contrôle continu et bulletins trimestriels) • Pour les candidats externes : sur avis du professeur, en fonction des places disponibles
Âge	• 6 ans pour l'Initiation 1 (avoir 6 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription) • 7 ans pour l'Initiation 2 (avoir 7 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription)
Durée de cours	• **1h** hebdomadaire
Durée	• **2 ans**
Objectif et contenus	Approfondissement des acquis de l'éveil danse et acquisition des fondamentaux qui serviront de socle commun à l'apprentissage des différentes disciplines de danse : • Travail des qualités corporelles, de la coordination • Travail dans l'espace (orientation, prise d'espace, rapport aux autres…) • Développement de la créativité • Travail de la musicalité (rythme, énergies…) • Travail de la mémorisation chorégraphique • Préparation à diverses techniques de danse
Effectif	• 16 élèves maximum par classe
Évaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels
Infos complémentaires	A l'issue du cycle d'Initiation, l'élève peut s'orienter vers la discipline dominante de son choix (classique ou contemporain)

1er CYCLE DANSE	
Conditions d'intégration	• Pour les élèves internes : validation de l'Initiation Danse par le professeur • Pour les candidats externes : ▪ 1C1 : inscription par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles, ▪ 1C2/1C3/1C4 : test d'admission et selon les places disponibles
Âge	• Avoir 8 ans révolus, au 31 décembre de l'année d'inscription, pour le 1C1
Durée de cours hebdomadaire	• 1C1 : **2h30, avec deux parcours possibles** ▪ Danse classique : deux cours hebdomadaires (2 X 1h15) ▪ Danse contemporaine : deux cours hebdomadaires (2 X 1h15) • 1C2 : **2h30, avec deux parcours possibles** ▪ Danse classique : deux cours hebdomadaires (2 X 1h15) ▪ Danse contemporaine : deux cours hebdomadaires (2 X 1h15) En outre, durant l'année de 1C2, 3 séances d'ateliers seront réalisées au cours de l'année scolaire, permettant de rassembler élèves de danse classique et élèves de danse contemporaine, afin de découvrir la seconde discipline qui sera pratiquée à partir du 1C3. • 1C3 et 1C4 : **3h45, avec deux parcours possibles** ▪ Dominante classique : 2*1h15 de classique + 1h15 de contemporain ▪ Dominante contemporain : 2*1h15 de contemporain + 1h15 de classique
Spécificité du parcours hebdomadaire en année CHORAS de 1er cycle (classes à horaires aménagés Collège)	• **5h30** ▪ 3 cours hebdomadaires dans la dominante (2*1h15 et 1*1h30) ▪ 1 cours hebdomadaire dans la complémentaire (1h30), à partir du 1C4
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Objectifs et contenus	• Acquisition des bases techniques et du vocabulaire • Approfondissement du travail postural, musical et artistique • Travail des notions fondamentales de chaque discipline • Développement du travail chorégraphique collectif

Effectif	• 16 élèves maximum par classe
Évaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluations annuelles intra-cycle • Examen de fin de cycle devant un jury externe (restitution d'une variation ministérielle)
Infos complémentaires	Les élèves particulièrement motivés peuvent solliciter l'autorisation de leurs professeurs pour envisager un enrichissement complémentaire de leur pratique.

2e CYCLE DANSE	
Conditions d'intégration	• Pour les élèves internes : accès par validation du 1er cycle • Pour les candidats externes : test d'admission et selon les places disponibles
Âge	• A partir de 11 ans révolus, au 31 décembre de l'année d'inscription
Durée de cours hebdomadaire	• 2C1, 2C2 et 2C3 : **4h30** ▪ 2 cours d'1h30 dans la discipline dominante + 1 cours d'1h30 en dans la discipline complémentaire • 2C4 : **4h30** ▪ 2 cours d'1h30 dans la discipline dominante + 1 cours d'1h30 en dans la discipline complémentaire ▪ Ou 3 cours d'1h30 dans la discipline unique choisie
Spécificité du parcours hebdomadaire en Classe CHORAS	• 2e Cycle en classes Choras : de **6h à 7h15** ▪ 3 cours d'1h30 dans la discipline dominante ▪ 1 cours d'1h30 dans la discipline complémentaire ▪ 1 cours d'1h15 de théorie de la danse (en classes de 4e et 3e)
Durée du cycle	• **3 à 5 ans**
Objectifs et contenus	• Acquisition d'une technique approfondie et consolidée dans chaque discipline (développement de la précision et de la virtuosité) • Développement de l'expression artistique (travail sur l'interprétation et la musicalité) et de son engagement collectif • Développement du travail en autonomie • Initiation à la création et à l'improvisation (initiation à la composition, exercices d'improvisation) • Développement de la culture chorégraphique (découverte des grandes œuvres chorégraphiques, initiation à l'analyse chorégraphique).

Effectif	• 18 élèves maximum par classe
Évaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Evaluations intra-cycle • Examen de fin de cycle devant un jury externe (restitution d'une variation ministérielle + travail de composition en contemporain) : validation du Brevet d'Etudes Chorégraphiques(BEC)
Infos complémentaires	• Les élèves particulièrement motivés peuvent solliciter l'autorisation de leurs professeurs pour envisager un enrichissement complémentaire de leur pratique. • La pratique associée des deux disciplines (classique et contemporaine) reste fortement conseillée.

3e CYCLE AMATEUR DANSE	
Conditions d'intégration	• Pour les élèves internes : accès par validation du 2e cycle • Pour les candidats externes : test d'admission et selon les places disponibles
Âge	• A partir de 14 ans révolus, au 31 décembre de l'année d'intégration
Durée de cours hebdomadaire	• **<u>5h45 hebdomadaires</u>** ▪ 2 cours d'1h45 en dans la discipline dominante + 1 cours d'1h45 en dans la discipline complémentaire ▪ Ou 3 cours d'1h45 en dans la discipline unique choisie ▪ 0h30 en moyenne annualisée, pour le travail de composition personnelle
Durée du cycle	• **2 à 4 ans**
Objectifs et contenus	• Maîtrise d'une technique approfondie et consolidée dans la(les) discipline(s) • Perfectionnement de l'interprétation • Maîtrise de la création et de l'improvisation • Développement de la capacité d'autonomie et d'initiative dans la composition • Développement de la créativité et apprentissage de la conception d'un projet chorégraphique autonome • Maîtrise d'une culture chorégraphique solide • Implication dans les projets chorégraphiques de groupe
Effectif	• 18 élèves maximum par cours
Évaluation	• Contrôle continu • Bulletins semestriels • Examen de fin de cycle devant un jury externe : validation du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Infos complémentaires	• Les élèves particulièrement motivés peuvent solliciter l'autorisation de leurs professeurs pour envisager un enrichissement complémentaire de leur pratique.

6.8. Le parcours personnalisé

Ce parcours instrumental ou vocal est proposé à des élèves adultes qui souhaitent suivre une pratique amateur encadrée de qualité, associant cours individuel et pratique collective.

PARCOURS PERSONNALISÉ MUSIQUE	
Conditions d'intégration	• A partir de 18 ans
Admission	• Pas de prérequis • Entretien préalable avec le professeur de la discipline demandée
Durée de cours hebdomadaire	• **30 min** de pratique instrumentale ou vocale individuelle • Une ou plusieurs pratiques collectives
Objectifs	• Développement et enrichissement de la pratique instrumentale ou vocale • Participation active à la vie du conservatoire • Engagement, assiduité et participation active dans la pratique collective
Evaluation	• Restitutions publiques tout au long de l'année (auditions de classe, concerts collectifs)
Observations	• Inscription selon les places disponibles • Pas de limitation de durée • La Formation Musicale peut être accessible en option.

6.9. Le parcours adapté (personnes en situations de handicaps)

Depuis le vote de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les enjeux de l'inclusion, de la lutte contre les discriminations et des conditions d'accessibilité occupent une place fondamentale dans les politiques publiques, de l'Etat comme des collectivités territoriales.

Ceux-ci ont été pour la première fois intégrés officiellement dans la nouvelle version du Schéma National d'Orientation Pédagogique des Enseignements Artistiques, publiée le 18 septembre 2023.

Ainsi, les Conservatoires classés s'engagent à mettre en œuvre un projet d'accueil inclusif pour les personnes en situation de handicap, couvrant les différents aspects de cet engagement sociétal à travers la création d'un référent handicap au sein des établissements, le déploiement de moyens, en matériels et en formation des personnels, l'adaptation de l'accueil et de la communication, et enfin le déploiement d'aides et d'accompagnements pédagogiques ciblés.

6.9.1. Le référent handicap

Le référent handicap du Conservatoire est issu de l'équipe pédagogique et est nommé par le directeur. A ce titre, ce professeur est en charge des sujets et domaines suivants :

- L'accueil, l'information et l'orientation des élèves et de leurs familles, tout au long de leur parcours dans l'établissement,
- Le suivi pédagogique des élèves concernés et la coordination de l'action des professionnels de l'établissement,
- Le rôle de personne-ressource et de force de proposition au sein de la structure sur les sujets du handicap,
- La participation à la conception de divers supports de communication à destination des publics handicapés et à la mise en place de projets partenariaux,
- Le travail en relation avec les différents agents de l'établissement.

6.9.2. Le protocole d'inscription en parcours adapté

Après une préinscription en ligne, un premier rendez-vous est organisé avec l'élève, sa famille, le référent et la direction. Le référent est lié à une règle de confidentialité concernant certaines informations d'ordre personnel ou médical. Ce premier entretien a pour but de :

- Cerner le profil et les besoins particuliers de l'élève,
- Prendre connaissance du projet artistique de l'élève,
- Co-construire les premières hypothèses d'orientation pédagogique qui seront à valider, après concertation avec l'équipe pédagogique et la direction.

Une seconde rencontre avec l'élève, ses parents, le référent handicap et la direction, a ensuite pour objectif de présenter ce parcours adapté et co-construit, avant validation par la direction.

6.9.3. Le parcours adapté au sein du parcours diplômant

Celui-ci répond au règlement des études tel que défini ci-dessus. Des aménagements d'ordre matériel, pédagogique ou temporel sont proposés. Le référent handicap met en œuvre un suivi régulier permettant de modifier les aménagements initiaux en fonction des besoins de l'élève.

6.9.4. L'évaluation

Pour le parcours adapté diplômant, les évaluations restent conformes à celles mentionnées dans le règlement des études. Néanmoins, des modalités et temporalités spécifiques peuvent être proposées pour permettre à l'élève de les réaliser dans les conditions les plus adaptées. Celles-ci sont également consignées dans le livret pédagogique de l'élève.

6.9.5. Le livret pédagogique du parcours adapté

Pour garantir la cohérence et la continuité pédagogiques du parcours adapté de l'élève, le référent handicap mentionne et mutualise dans ce livret toutes les informations utiles sur le parcours de celui-ci.

Le contenu de ce livret permet d'orienter les choix et d'accompagner la nature des projets proposés à l'élève, selon les principes de cohérence, de progressivité et de complémentarité.

Le référent handicap y consigne le compte-rendu des entretiens avec les parents. Ce livret est accessible auprès du référent handicap.

6.9.6. Le parcours Handi-Danse pour les adultes

Outre les aménagements individuels en parcours adaptés pouvant être proposés en danse, à des élèves en situation de handicap, le Conservatoire « Claude-Debussy » a également construit un partenariat avec la « Mutuelle Vivre Ensemble », de Saint-Germain-en-Laye.

Dans ce cadre, le Conservatoire, en étroite collaboration avec les éducateurs spécialisés de cette structure, propose un cours de danse spécifiquement ada pté aux adultes adhérant à cet établissement et conçoit avec eux les modalités de la valorisation publique de leur apprentissage chorégraphique.

7. Le suivi des Etudes

Les études musicales, chorégraphiques ou théâtrales du Conservatoire se conforment aux textes-cadres élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture et de la Communication et se réfèrent en particulier au Schéma National d'Orientation Pédagogique dans chacune des trois spécialités. Les classes à horaires aménagés des Arts de la Scène (CHORAS) sont encadrées par les arrêtés et circulaires émanant du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le Conservatoire suit le calendrier scolaire de la zone C (Académie de Versailles).

Le déroulement des enseignements artistiques du Conservatoire est défini au sein de son règlement des études auquel il convient de se référer pour toute précision. Ces enseignements s'organisent essentiellement en cycles qui marquent les grandes étapes de la formation des élèves. Chaque cycle possède sa cohérence propre et définit des objectifs dans les pratiques, individuelles et collectives, comme dans la formation générale.

L'évaluation des élèves est globale. Elle porte sur l'ensemble de leurs activités (discipline dominante, enseignements associés, pratiques collectives). Cette évaluation prend trois formes principales : un contrôle continu réalisé par l'équipe enseignante, des évaluations techniques intra-cycles formant une part importante des résultats du second semestre, et des examens de fin de cycles, devant un jury comprenant des professeurs d'autres établissements classés CRD ou CRR, et/ou d'artistes de premier plan.

Les prestations en public (auditions, spectacles, concerts...) font partie intégrante des parcours de formation. Elles sont prises en compte dans l'évaluation continue de chaque élève. Étudiants et parents reçoivent deux fois par an, aux premier et second semestres, un bulletin récapitulant le contrôle continu dans toutes les disciplines.

- Les cursus d'éveil, d'initiation et de 1er cycle ne sont pas diplômants,

- Le 2e cycle permet l'obtention d'un Brevet d'Etudes Musicales – BEM ; d'un Brevet d'Etudes Chorégraphiques – BEC ; d'un Brevet d'Etudes Théâtrales – BET,

- Le 3e cycle amateur permet l'obtention d'un Certificat d'Etudes Musicales – CEM ; d'un Certificat d'Etudes Théâtrales – CET ; d'un Certificat d'Etudes Chorégraphiques – CEC,

- Le 3e cycle spécialisé permet l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Musicales – DEM ; d'un Diplôme d'Etudes Théâtrales – DET.

7.1. Les conditions d'admission

7.1.1. L'admission

L'admission au sein du Conservatoire se déroule selon les modalités définies chaque année par l'établissement. Les tarifs, dates d'inscription et de réinscription sont communiqués et affichés au Conservatoire, diffusés sur les réseaux sociaux ainsi que sur son site internet.

La priorité est donnée aux demandes d'inscription en parcours. Une liste d'attente est proposée aux nouveaux inscrits en fonction des places disponibles après évaluations sur audition.

La réinscription des élèves n'est pas automatique. L'élève non réinscrit dans les délais prescrits par le Conservatoire est considéré comme démissionnaire et sa place est rendue disponible.

Il appartient aux usagers de se tenir informés des dates et tarifs de réinscriptions pour l'année à venir. Toute demande d'inscription ou de réinscription n'est considérée comme acceptée qu'après confirmation par l'administration du Conservatoire.

Des tests peuvent être demandées dans certaines disciplines. Ceux-ci ont lieu suivant les modalités définies par l'établissement.

La poursuite des études est conditionnée par l'assiduité de l'élève et par ses résultats.

7.1.2. Les absences

Assister aux cours, aux ateliers et aux pratiques collectives, dans le cadre des parcours spécifiques, diplômants ou non-diplômants, est obligatoire et engage la responsabilité des usagers.

- Toute absence doit faire l'objet d'une justification. En cas d'absence, l'élève s'engage à se renseigner sur les contenus des cours manqués,

- Tout élève ayant cumulé trois absences non excusées peut faire l'objet d'une convocation par la direction du Conservatoire.

Pour se présenter aux examens de fin d'année, les élèves doivent avoir suivi régulièrement, tout au long de l'année scolaire, l'ensemble des cours auxquels ils se sont engagés.

7.1.3. La démission

Toute démission doit faire l'objet d'un écrit, remis à l'administration du Conservatoire (par courrier ou email).

7.1.4. La demande de congé

A titre exceptionnel, sur demande écrite de l'élève majeur ou de ses représentants légaux dans le cas d'un élève mineur, la direction du Conservatoire peut accorder au maximum une année de congé. Cette mesure n'est applicable qu'une seule fois dans le parcours de l'élève et vaut pour une année scolaire complète, quelle que soit la date de la demande.

Un congé n'est pas reconductible sauf cas exceptionnel (longue maladie, études, maternité...).

La demande est formulée au moins un mois avant le début de la période de congé souhaitée. L'année de congé n'est pas comptée dans la scolarité de l'élève et suspend le paiement de la cotisation.

7.1.5. L'exclusion

Le non-respect du présent règlement des études peut donner lieu à sanction, prise par la direction du Conservatoire.

7.1.6. Les sanctions applicables aux élèves

- L'avertissement
- L'exclusion définitive

Les sanctions sont signifiées aux familles (par courrier ou email).

Elles ne peuvent donner lieu à remboursement des frais de scolarité.

7.1.7. La location d'instrument

Chaque élève en discipline instrumentale doit disposer d'un instrument pour pratiquer régulièrement à la maison.

Le Conservatoire offre la possibilité de location pour certains instruments (voir grille tarifaire et conditions), en fonction de la disponibilité de ceux-ci. Le prêt gracieux est acté pour les débutants, pour une durée maximale d'une année.

Les montants de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Le règlement s'effectue en une seule fois.

L'élève s'engage à prendre soin de l'instrument confié et doit le restituer dans les délais demandés et dans le même état que lorsque celui-ci lui a été confié. Les éventuelles réparations dues à un mauvais entretien de l'élève seront à la charge de ce dernier.

7.2. Le contrôle continu

7.2.1. L'engagement de l'élève

La pratique artistique doit conduire l'élève à son épanouissement et à son émancipation.

L'élève doit construire son savoir et acquérir progressivement une autonomie. C'est dans ce but que l'on donnera à l'élève les moyens d'être acteur de son propre parcours, de s'approprier les savoir-faire transmis et d'en faire une synthèse au service de sa propre expression.

L'engagement au sein du Conservatoire implique donc une assiduité et un travail personnel régulier, ainsi que la participation aux manifestations publiques qui sont partie intégrante du parcours.

7.2.2. Les bulletins semestriels

Chacun des professeurs de chaque discipline (instruments, voix, théâtre, danse, pratiques collectives, jazz, direction d'orchestre, formation musicale …) remplit deux fois dans l'année un bulletin semestriel de l'élève dans lequel figure une mention et/ou un commentaire, transmis aux usagers via le logiciel en ligne Rhapsodie.

7.2.3. Les évaluations intra-cycle

Des évaluations intra-cycle sont organisées afin de permettre à tous les élèves d'obtenir, chaque année, une appréciation émanant de l'équipe pédagogique du CRD. Les contenus et l'organisation de ces évaluations sont définis par les équipes pédagogiques disciplinaires (FM, Musique, Voix, Danse et Théâtre), en autonomie.

7.3. Les examens

7.3.1. Les modalités d'organisation

Tous les élèves de toutes les disciplines et spécialités, en dernière année de cycle, doivent se présenter aux examens de fin de cycle.

Toute demande de dérogation, de la part d'un professeur, pour faire passer un examen de fin de cycle de manière anticipée par rapport au déroulement habituel du parcours, tel que prévu dans le règlement des études, devra être transmise par mail à la Direction du Conservatoire au minimum 4 mois avant la date d'examen, pour arbitrage.

Le jury d'examen de fin de cycle est composé d'un représentant de la direction du Conservatoire (directeur ou directeur-adjoint), d'un jury extérieur spécialiste de la discipline (professeur de CRD ou de CRR ou personnalité artistique de 1er plan) et d'un membre de l'équipe pédagogique. En janvier au plus tard, les professeurs font des propositions de jurys extérieurs (un jury extérieur spécialisé par discipline représentée).

Les examens de fin de cycle sont publics. Les représentants de l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC) sont invités à y assister en tant qu'observateurs mais ils ne participent ni n'assistent aux délibérations.
Les convocations des élèves leur sont transmises au minimum 1 mois avant l'examen. Chaque élève sera convoqué en amont de son passage pour une éventuelle mise en loge.

7.3.2. Évaluations et validations

Le jury valide ou non le cycle par une mention, définie à l'aide de la moyenne des notes obtenues avec la grille d'aide à la notation (non communiquée aux élèves).

- *De 0 à 10 : Non Admis*
- *De 11 à 12 : Admis sans mention*
- *De 13 à 14 : Admis mention Assez Bien*
- *De 15 à 16 : Admis mention Bien*
- *De 17 à 18 : Admis mention Très Bien*
- *De 19 à 20 : Admis Mention Excellent*

La Direction peut, le cas échéant, faire valoir un droit de veto sur une admission ou sur une mention.
Pour chaque examen, les membres du jury utilisent une grille d'aide à la notation, permettant de définir l'admission et la mention obtenue. Dans chaque discipline, cette grille est composée de la façon suivante :

- 4 critères d'évaluation de l'élève en situation d'examen, définis par la Direction avec les professeurs coordinateurs, et évalués lors du déroulement de l'épreuve.
- Un 5^{e} critère constituant la note de contrôle continu préalablement attribuée à l'élève par son professeur.
- Chacun des 5 critères est noté sur une échelle de 4 points (« non-acquis », « en cours d'acquisition », « acquis », « dépassé »), leur addition permet à chaque membre du jury d'établir une note sur 20 à titre indicatif. La moyenne des notes du jury correspond à une mention de base étant un outil d'aide à la décision interne qui permet à celui-ci, après échange et délibération, de définir pour chaque élève l'admission ou non et/ou la mention finale attribuées.
  Aucune note n'est transmise à l'élève.

La prise en compte du contrôle continu et les commentaires de l'équipe pédagogique permettent ainsi un ajustement de la décision finale. C'est pourquoi il est indispensable de remplir les bulletins semestriels qui constituent une source précieuse d'informations pour le jury. Les résultats et mentions sont ensuite renseignés sur Rhapsodie et communiqués par affichage.